

**FIP
GUIDE DE
SUIVI ET
D'ÉTABLISSEMENT
DE RAPPORTS**

ÉDITION 2018



EN COUVERTURE :

Au Mozambique, le FIP appuie des efforts visant à accroître les avantages que les forêts peuvent durablement apporter aux communautés.

© Banque mondiale FIP Mozambique

**FIP
GUIDE DE
SUIVI ET
D'ÉTABLISSEMENT
DE RAPPORTS**

ÉDITION 2018

REMERCIEMENTS

La version révisée du Guide de suivi et d'établissement de rapports du FIP (2018) est le résultat de l'examen du bilan de suivi et d'établissement de rapports du FIP qui a permis d'évaluer l'expérience directe des pays pilotes du FIP et des banques multilatérales de développement ayant mis en œuvre le Guide de suivi et d'établissement de rapports du FIP initial de 2014 à 2017. Le processus d'examen collaboratif et consultatif a abouti à un atelier de validation final auquel ont participé les pays du FIP, les banques multilatérales de développement et les pays donateurs. Ce guide reflète une compréhension commune du suivi et de l'établissement de rapports ainsi qu'un ensemble commun d'indicateurs dans l'ensemble des pays participant au FIP. L'Unité administrative des CIF exprime sa plus sincère reconnaissance à tous ceux qui ont contribué à cet effort de collaboration.

SOMMAIRE



1. APERÇU : SYSTÈME DE SUIVI ET D'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS DU FIP

4

Approche participative et
programmatique

6

Composantes et rôles clés

6

Suivi et établissement
de rapports : de
la conception à la fin

6



2. PROCESSUS : RAPPORTS SUR LES PAYS ET LES PROJETS DU FIP

13

Catégories de rapports

13

Étape par étape :
Rapports de projet

15

Étape par étape :
Rapports sur le plan
d'investissement

16



3. OUTILS : RAPPORTS ET CONSEILS TECHNIQUES

23

Catégorie 1 :
Thèmes communs

24

Catégorie 2 :
Autres thèmes
pertinents ayant
trait aux avantages
connexes

37

Catégorie 3 :
Impacts
supplémentaires au
niveau national

49

Catégorie 4 :
Autres types de
rapports

56



ANNEXES 59

Annexe 1 :
Cadre de résultats
du FIP

59

Annexe 2 :
Formulaire de rapport
de projet pour les BMD

61

Annexe 3 :
Formulaire de résumé
de l'atelier des parties
prenantes

64



Selon le rapport sur les résultats du Mexique en 2016, plus 51 000 membres de la communauté ejido ont bénéficié en 2015 de programmes spéciaux de la Commission nationale des forêts financés par le FIP.
© CONAFOR

1.

APERÇU :

SYSTÈME DE SUIVI ET D'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS DU FIP

À mesure que l'ampleur et le volume du financement du changement climatique augmentent dans le monde, l'on observe aussi une augmentation du nombre d'activités d'atténuation et d'adaptation au changement climatique et du besoin de données pour éclairer la prise de décision et démontrer les progrès accomplis vers les objectifs nationaux, régionaux et internationaux, tels que les objectifs de développement durable et l'Accord de Paris. Les pays ont besoin de solides systèmes de suivi et d'évaluation pour collecter et communiquer des données précises, opportunes et harmonisées qui peuvent être utilisées pour renforcer les projets et programmes, promouvoir la responsabilisation et obtenir un soutien financier.

Le Programme d'investissement forestier (FIP), un programme ciblé des Fonds d'investissement climatiques (CIF), est un programme pionnier dans le suivi et l'établissement de rapports sur les résultats du financement de l'action climatique. Créé en 2009, le FIP est un méca-

nisme de financement concessionnel conçu pour soutenir les pays en développement du monde entier dans leurs efforts pour réduire le déboisement et la dégradation des forêts (REDD+) à l'intérieur et à l'extérieur du secteur forestier afin de réaliser le triple gain d'être une initiative bénéfique pour les forêts, pour le développement et pour le climat. Le FIP a développé un système de suivi et d'établissement de rapports qui aide les pays à suivre leurs progrès dans la réduction de la pression sur les forêts pour atteindre une croissance à faible émission de carbone.

Unique dans l'architecture mondiale du financement de l'action climatique, ce système est fondé sur les principes de l'appropriation par les pays et de la participation multipartite, en mettant l'accent sur l'apprentissage autant que sur le suivi des résultats du programme. Ce guide offre des conseils pratiques aux parties prenantes du FIP dans le pays sur l'activation du système de suivi et d'établissement de rapports du FIP.

PRINCIPES DU SYSTÈME DE SUIVI ET D'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS DU FIP

➤ Appropriation par les pays

Le système de suivi et d'établissement de rapports du FIP est un système piloté par les pays, géré dans le pays par le point focal national du FIP et soutenu par les banques multilatérales de développement (BMD).

➤ Approche participative

Les acteurs locaux contribuent activement au système. Cette approche autonomise les bénéficiaires, renforce l'appropriation par le pays et assure la transparence et le respect de l'obligation de rendre compte.

➤ Utilisation de méthodes mixtes

Le système combine des méthodes quantitatives et qualitatives pour collecter, analyser et générer des connaissances et des leçons sur la mise en œuvre des investissements du FIP.

➤ Apprentissage par la pratique

Il s'agit d'un système dynamique conçu pour évoluer et s'adapter au fil du temps. Il reconnaît que le suivi et les rapports sont un processus itératif axé sur l'apprentissage. Le système sera revu et amélioré en permanence au fur et à mesure que des enseignements seront tirés sur son utilisation.

APPROCHE PARTICIPATIVE ET PROGRAMMATIQUE

Comme tous les programmes CIF, le FIP favorise une approche-programme de la planification et de la mise en œuvre des investissements. Travaillant dans le cadre d'un processus transparent dirigé par les pays et faisant intervenir un éventail de parties prenantes, notamment les ministères, la société civile, les peuples autochtones, le secteur privé et les banques multilatérales de développement (BMD) qui mettent en œuvre le financement du FIP¹, le FIP aide chaque pays à développer un plan d'investissement cohérent. Il relie une série d'actions et d'investissements qui se renforcent mutuellement et contribuent à REDD+ et à d'autres programmes et partenariats nationaux de développement.

Sous la direction du gouvernement national soutenu par les BMD, les parties prenantes du FIP continuent à travailler ensemble pour mettre en œuvre le plan d'investissement. Ils utilisent le système de suivi et d'établissement de rapports du FIP pour suivre la performance des investissements du FIP et assurer la responsabilité, l'apprentissage, les progrès et les résultats dans la promotion d'un développement intelligent face au climat. Cet engagement envers une approche programmatique inclusive de la conception de l'investissement à la réalisation prend beaucoup de temps mais sert à enrichir l'ensemble du processus pour une optimisation des résultats.

COMPOSANTES ET RÔLES CLÉS

Le système de suivi et d'établissement de rapports du FIP est structuré de manière à permettre un suivi annuel et des rapports sur l'avancement des investissements du FIP à plusieurs niveaux — du projet au pays

1 Tous les financements et le soutien technique des CIF sont mis en œuvre dans les pays bénéficiaires via les BMD partenaires : Banque africaine de développement (BAfD), Banque asiatique de développement (BASD), Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), Banque interaméricaine de développement (BID) et Groupe de la Banque mondiale, y compris la Société financière internationale (IFC).

puis au programme mondial. Son fonctionnement fait appel à la participation d'acteurs des pays du FIP, des BMD et de l'Unité administrative des CIF.

Le système repose sur le **Cadre de résultats du FIP**², qui sert de base au suivi et à l'évaluation de l'impact, des résultats et des produits résultant des activités financées par le FIP. Il intègre trois catégories de thèmes de rapport destinés à refléter le processus de transformation attendu qui se déroule dans les pays du FIP, notamment la réduction des émissions de gaz à effet de serre dues au déboisement et à la dégradation des forêts, le renforcement des capacités institutionnelles, l'amélioration du régime foncier et la réduction de la perte de biodiversité, entre autres avantages connexes (voir annexe 1).

Le cadre de résultats du FIP est conçu pour guider les pays du FIP et les BMD dans l'élaboration de leurs propres cadres de résultats pour suivre les progrès de l'action forestière. Cette flexibilité intégrée permet d'incorporer les résultats et les indicateurs pertinents du FIP dans les systèmes de suivi et d'évaluation préexistants au niveau des pays et des projets / programmes. L'Unité administrative des CIF et les BMD aident les pays pilotes du FIP à développer des processus participatifs de suivi et d'établissement de rapports dirigés par les pays en fonction des besoins et sur demande.

Le système de suivi et d'établissement de rapports du FIP prévoit deux volets complémentaires de collecte et de communication des données annuelles : la communication des informations sur les plans d'investissement, qui a lieu au niveau national et est dirigée par les pays de manière participative, et la communication des informations sur les projets, qui implique soit le pays, soit les BMD, et qui concerne la communication de données sur les projets directement à l'Unité administrative des CIF. **Ce guide fournit des conseils sur la mise en œuvre du plan d'investissement et des rapports sur les projets.**

2 Document disponible sur le site <http://www.climateinvestmentfunds.org/results/fip-results>. Voir annexe 1.

CATÉGORIES DE RAPPORTS DE FIP 3

➤ Catégorie 1 : Thèmes communs

- Thème 1.1 : Réduction ou prévention des émissions de GES / augmentation des stocks de carbone
- Thème 1.2 : Avantages connexes sur le plan des moyens de subsistance

➤ Catégorie 2 : Autres thèmes pertinents ayant trait aux avantages connexes

- Thème 2.1 : Biodiversité et autres services écologiques
- Thème 2.2 : Gouvernance
- Thème 2.3 : Régime foncier, droits et accès aux ressources
- Thème 2.4 : Renforcement des capacités

➤ Catégorie 3 : Impacts supplémentaires au niveau national

- Thème 3.1 : Théorie du changement et hypothèses
- Thème 3.2 : Contribution aux activités nationales REDD+ et aux autres stratégies nationales de développement et adoption des approches du FIP
- Thème 3.3 : Appui reçu d'autres partenaires y compris le secteur privé
- Thème 3.4 : Lien entre le DGM* et les investissements au titre du FIP du point de vue des autorités nationales
- Thème 3.5 : Faits saillants à mettre en valeur

SYSTÈME DE SUIVI ET D'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS DU FIP

Suivi de la performance des investissements du FIP pour garantir la responsabilisation, l'apprentissage, les progrès et les résultats dans la lutte contre les facteurs de déboisement et de dégradation des forêts

Rapport annuel sur les opérations et les résultats au Sous-comité du FIP produit par l'Unité administrative des CIF accompagné des rapports de tous les pays du FIP et des BMD

RAPPORTS SUR LE PLAN D'INVESTISSEMENT

Données de résultats annuels au niveau national sur 3 catégories de rapports collectées et communiquées par les pays du FIP

Inciter l'atelier annuel des parties prenantes à délibérer et convenir des progrès

Maintient 4 principes de suivi et d'établissement de rapports : appropriation par le pays, engagement des parties prenantes, utilisation de méthodes mixtes et apprentissage par la pratique



VOUS ÊTES ICI

Ce guide fournit des conseils sur le plan d'investissement et sur les rapports relatifs aux projets

RAPPORTS SUR LES PROJETS

Données annuelles et détaillées sur les résultats au niveau du projet sur les catégories 1 et 2 collectées et communiquées par les pays du FIP ou les BMD (selon le pays)

Complète les rapports par pays pour fournir une image plus complète des performances du FIP tout au long du cycle du programme

CADRE DE RÉSULTATS DU FIP

3 catégories de thèmes de rapports

- Thèmes communs
- Autres avantages connexes pertinents
- Impacts supplémentaires au niveau national

La présentation de rapports sur les plans d'investissement est fondamentale pour le FIP et constitue la marque de son approche programmatique et participative. En tant qu'administrateur principal des activités du FIP dans le pays, le point focal national du FIP supervise les rapports sur les plans d'investissement afin de produire un rapport annuel sur les résultats du FIP au niveau national à soumettre à l'Unité administrative des CIF avant le 15 mars de chaque année.

Cela implique la collecte annuelle de données et la communication des résultats sur les trois catégories de rapports du cadre de résultats du FIP par le biais d'un processus qui implique un éventail de groupes de parties prenantes du FIP dans le pays. On y compte notamment des institutions gouvernementales aux niveaux national, infranational et local, la société civile, les peuples autochtones, le milieu universitaire et le secteur privé. À l'invitation du point focal national du

RÔLES ET RESPONSABILITÉS EN MATIÈRE DE SUIVI ET D'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS*

↳ Point focal national du FIP :

Gérer le processus national de suivi et d'établissement de rapports du FIP :

- Préparer et animer l'atelier annuel des parties prenantes, y compris l'identification des participants ; rassembler, présenter et conserver une base d'éléments d'appréciation ; et finaliser le rapport au niveau national.
- Superviser la collecte et la communication des données au niveau du projet, y compris décider chaque année s'il revient au pays ou à la BMD de diriger les travaux.
- Veiller à ce que les rapports annuels sur les résultats au niveau national et au niveau du projet soient communiqués à l'Unité administrative des FIC avant le 15 mars de chaque année.

↳ Représentant de la BMD principale :

Soutenir le point focal du FIP dans cet effort.

↳ Parties prenantes du FIP dans le pays :

Participer à l'atelier annuel des parties prenantes pour suivre les progrès du FIP au niveau national ; ce groupe peut inclure le gouvernement, la société civile, les peuples autochtones, le secteur privé, le milieu universitaire et d'autres acteurs.

↳ Chef de projet dans le pays :

Si le pays communique les résultats du projet, le chef de projet fournit des données sur l'avancement du projet à l'Unité administrative des CIF avant le 15 mars de chaque année ; il participe à l'atelier annuel des parties prenantes.

↳ Point focal du siège de la BMD :

Si la BMD communique les résultats du projet, le point focal du siège fournit chaque année un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre ou un rapport équivalent pour chaque projet en cours d'exécution à l'Unité administrative des CIF avant le 15 mars de chaque année ; il soutient leurs équipes de mise en œuvre de projets pour s'assurer qu'elles peuvent s'acquitter efficacement de leurs responsabilités en matière de suivi et d'établissement de rapports.

↳ Unité administrative des CIF :

Collecte et regroupement des rapports nationaux et de projets de tous les pays du FIP pour produire les rapports annuels sur les opérations et les résultats au niveau du programme du FIP pour le sous-comité du FIP au plus tard en novembre chaque année.

* Les titres et responsabilités exacts varient selon les pays participant au FIP

CONSIDÉRATIONS DE SUIVI ET D'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS TOUT AU LONG DU CYCLE DE PROGRAMMATION DU FIP

1 CONCEPTION DE PLAN D'INVESTISSEMENT

Le pays établit un cadre de résultats pour son plan d'investissement, en incorporant les thèmes du cadre de résultats du FIP et en fixant des références et des cibles (signalées lors de l'approbation du plan d'investissement).

2 PRÉPARATION DU PROJET :

Avec le soutien des BMD, le pays élabore un cadre de résultats détaillé pour chaque projet, intégrant les thèmes pertinents du FIP, fixant des bases de référence et des cibles et établissant des protocoles pour collecter les données requises.

3 MISE EN ŒUVRE :

Une fois que commence la mise en œuvre du premier projet, les rapports annuels sur les projets démarrent en même temps que les rapports annuels sur les plans d'investissement.

4 CONCLUSION :

Au fur et à mesure de la clôture des projets, le pays ou la BMD les évalue par rapport aux objectifs du projet. Les rapports sur les plans d'investissement se poursuivent jusqu'à ce que le projet final atteigne sa date d'achèvement.

FIP, ces acteurs se réunissent lors d'un atelier annuel des parties prenantes du FIP pour discuter des progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'investissement du FIP, partager les enseignements tirés et identifier des solutions réalisables face aux problèmes qui se posent.

Les rapports sur les projets sont conçus pour compléter les rapports sur les plans d'investissement par des données plus détaillées et intermédiaires au niveau des projets (requis pour tous les projets) communiquées directement à l'Unité administrative des CIF sur une base annuelle. Ce processus est dirigé par le point focal national du FIP ou par les BMD qui mettent en œuvre le financement du FIP.

À l'instar de tous les programmes des CIF, le financement du FIP est mis en œuvre dans les pays bénéficiaires par plusieurs BMD partenaires qui surveillent et rendent compte des projets par le biais de leurs propres mécanismes institutionnels. Cette abondance d'informations peut être bénéfique pour le suivi et l'établissement de rapports du FIP, et de nombreux points focaux nationaux ont choisi de faire en sorte que les BMD respectent les exigences annuelles de rapports des projets du FIP.

SUIVI ET ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS : DE LA CONCEPTION À LA FIN

Le système de suivi et d'établissement de rapports du FIP facilite un cycle continu et itératif qui couvre toute la durée de vie d'un plan d'investissement du FIP. Cela nécessite que les équipes nationales et de projet du FIP, les BMD et les autres parties prenantes anticipent leurs besoins en matière de données, de suivi et d'établissement de rapports depuis la phase de conception du plan d'investissement jusqu'à l'achèvement du projet final mis en œuvre dans le cadre de celui-ci.

Alors que les ressources du FIP complètent d'autres financements REDD+, tels que le Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF), le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions

liées au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (Programme ONU-REDD), certains pays participant au FIP disposent déjà de méthodologies complètes et de guides pour mesurer et rendre compte des résultats liés à REDD+. Dans ce contexte, un système de mesure, de notification et de vérification (MRV)³ préexistant ou un autre système national pertinent est utilisé pour collecter des données et communiquer sur les thèmes de rapports du FIP. La méthodologie appliquée pour générer des données et des informations doit être clairement expliquée dans les instruments de notification du FIP.

Pour les pays ayant de faibles capacités nationales de suivi, la BMD principale — que le pays désigne dans son plan d'investissement pour assurer la liaison sur les questions administratives au niveau national — peut fournir un appui supplémentaire pour renforcer la capacité de suivre et de rendre compte des résultats du FIP. Cette flexibilité garantit que le système de suivi et d'établissement de rapports du FIP reste dirigé par les pays et aligné sur les processus nationaux, même s'ils évoluent et se renforcent avec la participation du FIP et des BMD.

3 Mesure, Notification et Vérification (MRV) est un système utilisé pour mesurer les résultats des activités REDD+, communiquer ces résultats à la communauté internationale et vérifier les rapports. Il considère les standards de la CCNUC et du GIEC.



Le FIP accompagne la production climato-intelligente de cacao dans la Région occidentale et la Région de Brong Ahafo au Ghana. Combinant la traditionnelle culture cacaoyère à l'ombre avec la réforme des politiques relatives au droit de propriété sur les arbres, le FIP contribue à accroître la productivité, rétablir un couvert végétal salubre et sécuriser davantage la propriété sur les arbres.

© CIF

2.

PROCESSUS :

RAPPORTS SUR LES PAYS ET LES PROJETS DU FIP

Le point focal national du FIP est responsable de la supervision des processus annuels de collecte de données et de rapports au niveau du plan d'investissement et du projet, en veillant à ce que les rapports sur les résultats soient soumis à l'Unité administrative des CIF au plus tard le 15 mars de chaque année. La période de rapport pour les rapports sur les projets et les plans d'investissement est de 12 mois, du 1er janvier au 31 décembre de l'année précédente, et indique les progrès sur tous les thèmes de rapport applicables du cadre de résultats du FIP.

CATÉGORIES DE RAPPORTS

Il existe trois grandes catégories de thèmes de rapport dans le FIP. La catégorie 1 contient deux thèmes de rapport communs dont chaque pays participant au FIP rend compte au cours de la durée de vie de son plan d'investissement du FIP et chaque projet du FIP rend compte du début à la fin de la mise en œuvre. Les thèmes de rapport dans les catégories 2 et 3 sont suivis et font l'objet de rapports au niveau du plan d'investissement et au niveau

du projet s'ils sont liés aux objectifs du plan d'investissement ou du projet. Une catégorie 4 facultative donne aux pays du FIP un cadre dans lequel partager d'autres types de documents démontrant les progrès accomplis, qui n'ont pas été spécifiquement demandés dans les trois principales catégories de rapports, tels que les photos, le contenu multimédia et les produits de connaissance (voir la section 3).

Les trois principales catégories de rapports utilisent différents instruments de collecte de données fournis par le FIP pour collecter des données en fonction du niveau de rapport (plan d'investissement ou projet), de l'agent déclarant (BMD ou pays) et du type de données (formulaires qualitatifs ou tableaux quantitatifs). L'utilisation de méthodes qualitatives et quantitatives est appropriée pour comprendre la richesse et la complexité des interventions liées à REDD+. La section 3 de ce guide décrit en profondeur ces thèmes de rapport, y compris des échantillons de leur instrument de collecte de données correspondant.

CATÉGORIES DE RAPPORTS DE FIP 3

CATÉGORIE	THÈME DE RAPPORT	NIVEAU DE NOTIFICATION	AGENT CHARGÉ DES RAPPORTS	INSTRUMENT DE COLLECTE DE DONNÉES	
Catégorie 1 : Thèmes communs	Thème 1.1 : Réduction ou prévention des émissions de GES / augmentation des stocks de carbone	Plan d'investissement	Pays	Formulaire 1.1	
		Projet	Pays	Tableau 1.1	
			BMD	Formulaire de projet BMD ou équivalent	
	Thème 1.2 : Avantages connexes sur le plan des moyens de subsistance	Plan d'investissement	Pays	Formulaire 1.2	
		Projet	Pays	Tableau 1.2	
			BMD	Formulaire de projet BMD ou équivalent	
	Catégorie 2 : Autres thèmes pertinents ayant trait aux avantages connexes	Thème 2.1 : Biodiversité et autres services écologiques	Plan d'investissement	Pays	Formulaire 2.1
			Projet	BMD	Formulaire de projet BMD ou équivalent
Thème 2.2 : Gouvernance		Plan d'investissement	Pays	Formulaire 2.2	
		Projet	BMD	Formulaire de projet BMD ou équivalent	
Thème 2.3 : Régime foncier, droits et accès aux ressources		Plan d'investissement	Pays	Formulaire 2.3	
		Projet	BMD	Formulaire de projet BMD ou équivalent	
Thème 2.4 : Renforcement des capacités		Plan d'investissement	Pays	Formulaire 2.4	
		Projet	BMD	Formulaire de projet BMD ou équivalent	
Catégorie 3 : Impacts supplémentaires au niveau national		Thème 3.1 : Théorie du changement et hypothèses	Plan d'investissement	Pays	Formulaire 3.1
		Thème 3.2 : Contribution aux activités nationales REDD+ et aux autres stratégies nationales de développement (contributions déterminées au niveau national, programmes forestiers nationaux par exemple) et adoption des approches du FIP	Plan d'investissement	Pays	Formulaire 3.2
	Thème 3.3 : Appui reçu des autres partenaires y compris le secteur privé	Plan d'investissement	Pays	Formulaire 3.3	
	Thème 3.4 : Lien entre le DGM ^(a) et les investissements au titre du FIP du point de vue des autorités nationales	Plan d'investissement	Pays	Formulaire 3.4	
	Thème 3.5 : Points saillants à mettre en valeur (le cas échéant)	Plan d'investissement	Pays	Formulaire 3.5	

(a) Mécanisme spécial de dons du FIP en faveur des peuples autochtones et des populations locales

ÉTAPE PAR ÉTAPE : RAPPORTS DE PROJET

Les rapports sur les projets fournissent des données plus granulaires et intermédiaires sur tous les projets du FIP en cours de mise en œuvre pour les thèmes communs de catégorie 1 et catégorie 2 liés à l'évaluation quantitative des réductions d'émissions de gaz à effet de serre (GES) et au nombre de bénéficiaires. Couvrant une période de rapport de 12 mois (du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année précédente), le rapport sur les résultats du projet commence une fois que démarre la mise en œuvre d'un projet et se poursuit chaque année jusqu'à la clôture. Le processus en trois étapes est dirigé par le point focal national du FIP, mais chaque année, il a la possibilité de permettre aux BMD de remplir les exigences de rapport du projet du FIP. Les travaux ont généralement lieu au cours du premier semestre de l'année pour coïncider avec et soutenir le processus de présentation de rapports sur le plan d'investissement.

Étape 1 : Recueillir et enregistrer des données

→ Au cours de la première année de rapport, les données de référence et les résultats attendus (cibles) spécifiés dans les documents de conception de projet pour les thèmes de rapport de catégorie 1 et catégorie 2 sont présentés. Au cours des années suivantes, des données sont collectées et enregistrées sur les progrès accomplis en direction de ces objectifs. En fonction de la personne qui s'occupe effectivement de l'établissement des rapports (pays ou BMD), différents instruments de collecte de données sont utilisés.

- Si le point focal national du FIP dirige les rapports au niveau du projet, il / elle s'en remet aux chefs de projet du pays pour tous les projets / programmes du FIP en cours de mise en œuvre pour rendre compte des thèmes de la catégorie 1 en utilisant les tableaux 1.1 et 1.2. La préparation de rapports de progrès pour les thèmes de la catégorie 2 n'est pas exigée dans le processus mené par les pays. Il peut être utile, au cours des premières années de rapport, d'organiser des sessions de formation avec les équipes de

mise en œuvre des projets du FIP dans le pays sur la manière de rendre compte des thèmes de la catégorie 1.

- Si les BMD font état des progrès au niveau du projet, les points focaux de chaque BMD remplissent un formulaire de projet FIP BMD pour chaque projet en cours de mise en œuvre. Approuvé par tous les partenaires des BMD en 2017 pour tirer pleinement parti de la richesse des informations que les BMD rassemblent pour leurs propres processus institutionnels d'établissement de rapports, le formulaire fournit aux BMD un cadre dans lequel communiquer des données quantitatives et qualitatives sur

ÉTAPES POUR LA PRODUCTION DES RAPPORTS ANNUELS DE PROJETS DU FIP

1 RECUEILLIR ET ENREGISTRER DES DONNÉES

espour chaque projet en cours d'exécution durant la période de rapport s'écoulant du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année précédente



2 PARTAGER AVEC LE POINT FOCAL NATIONAL DU FIP

tous les rapports de résultats de projet en vue de leur agrégation à l'appui des rapports sur le plan d'investissement



3 SOUMETTRE À L'UNITÉ ADMINISTRATIVE DES CIF

tous les résultats du projet au plus tard le 15 mars

les thèmes de rapport des catégories 1 et 2 (voir l'annexe 2 pour un exemple). Alternativement, les BMD peuvent soumettre leurs rapports d'avancement sur la mise en œuvre ou d'autres rapports sur l'état d'avancement contenant des informations équivalentes concernant les progrès réalisés sur les thèmes de rapport du FIP pendant la période de rapport.

Étape 2 : Partager avec le point focal national du FIP

- Quelle que soit la méthode de notification utilisée, une copie de l'instrument de collecte de données rempli doit être fournie au point focal national du FIP. Il recueille les rapports de chaque projet en cours de mise en œuvre dans le pays et assemble les résultats comme partie intégrante de la base d'éléments d'appréciation qui sous-tendent le processus d'établissement de rapports du plan d'investissement.

Étape 3 : Soumettre les rapports à l'Unité administrative des CIF

- Dans le cadre d'un processus dirigé par les pays, le point focal national du FIP est chargé de collecter les rapports de tous les projets en cours d'exécution dans le pays et de les communiquer à l'Unité administrative des CIF avant le 15 mars.

VEUILLEZ NOTER :

Le FIP travaille de concert avec d'autres initiatives. Les progrès et les réalisations signalés par les pays du FIP ou les BMD sont des contributions et ne peuvent pas être exclusivement attribués aux interventions du FIP.

- Dans le cadre d'un processus dirigé par une BMD, chaque point focal de BMD est chargé de collecter les rapports de tous les projets en cours d'exécution dans le pays et de les communiquer à l'Unité administrative des CIF avant le 15 mars.

ÉTAPE PAR ÉTAPE : RAPPORTS SUR LE PLAN D'INVESTISSEMENT

Le rapport annuel sur le plan d'investissement fournit une évaluation quantitative et qualitative au niveau national des progrès accomplis par un pays du FIP qui exécute son plan d'investissement sur la base des trois catégories de rapport. Couvrant une période de rapport de 12 mois (du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année précédente), le rapport sur le plan d'investissement commence une fois que le plan d'investissement est approuvé par le Sous-comité du FIP et se poursuit chaque année jusqu'à la fin du projet final du plan d'investissement.

Le processus du rapport sur le plan d'investissement peut être divisé en sept étapes distinctes. Chaque pays du FIP gère ces étapes à sa manière, en faisant appel à l'Unité administrative des CIF et aux BMD pour l'aider comme de besoin à renforcer ses capacités et garantir l'inclusivité. Dans la mesure du possible, les points focaux nationaux du FIP alignent les données collectées sur leurs systèmes nationaux de suivi et d'évaluation.

La caractéristique déterminante du processus d'établissement de rapports sur le plan d'investissement est l'atelier annuel des parties prenantes du FIP, qui rassemble un large éventail de parties prenantes une fois par an pour évaluer les progrès du plan d'investissement du FIP par rapport aux trois catégories de rapports. En plus de valider les données de communication des résultats, l'atelier apporte de la valeur ajoutée par le biais d'un certain nombre d'avantages supplémentaires, notamment :

- Mettre à disposition une plateforme pratique et viable pour renforcer la coopération et la collaboration multisectorielles.
- Sensibiliser et créer des synergies entre le gouvernement et d'autres acteurs sur le changement climatique.

7 ÉTAPES POUR LA PRODUCTION DES RAPPORTS ANNUELS SUR LE PLAN D'INVESTISSEMENT DU FIP

ATELIER ANNUEL DES PARTIES PRENANTES



Catégorie 1 : Vérifier les données agrégées au niveau du projet et formuler un texte explicatif consensuel

Catégories 2 et 3 : Utiliser des données factuelles pour développer un texte explicatif par consensus

Catégorie 1 (thèmes communs) : Collecter et agréger les données des projets en cours d'exécution*

Catégories 2 et 3 (thèmes pertinents uniquement) : Rassembler des données sur les progrès accomplis durant les 12 derniers mois

PRÉPARER UNE BASE D'ÉLÉMENTS D'APPRÉCIATION pour soutenir l'atelier des parties prenantes

* Rapports au niveau du projet sur la catégorie 1 fournis par le point focal national du FIP ou les BMD (voir étape par étape : Rapports de projet)

- Renforcer les capacités en REDD+ et, plus largement, en suivi et évaluation.
- Promouvoir l'apprentissage, le partage d'informations, la prise de décision gouvernementale et la production de connaissances.
- Fournir un mécanisme spécifique de responsabilisation.

Étape 1 : Constituer un groupe de parties prenantes dans le pays

- Chaque année, le point focal national du FIP identifie au moins deux représentants de ces groupes de parties prenantes du FIP pour participer à l'exercice annuel d'établissement de rapports sur le plan d'investissement :
 - Gouvernement national et administration locale (par exemple, agence nationale des forêts, ministères)
 - Secteur privé
 - Société civile (par exemple, organisations non gouvernementales (ONG), communautés locales et groupes autochtones, organisations de femmes et institutions universitaires et de recherche)
- Les individus de chaque groupe de parties prenantes doivent être bien informés sur les interventions du FIP et les programmes REDD+ dans le pays, et être représentatifs de la diversité géographique, des services forestiers et des partenaires. Les pays sont encouragés à œuvrer pour l'équité entre les sexes (nombre égal d'hommes et de femmes) autant que possible et à inviter les parties prenantes du plus grand nombre possible de groupes de la société civile.
- Les autres participants à l'atelier des parties prenantes comprennent des équipes de gestion de projet / programme du FIP, des représentants des BMD concernées et des représentants de l'Agence nationale d'exécution ou du Comité directeur national du Mécanisme de subvention dédié aux communautés locales et aux peuples autochtones

(DGM), qui présentent les progrès du DGM aux participants à l'atelier pour accroître la sensibilisation et explorer des synergies entre projets.

Étape 2 : Convoquer un atelier des parties prenantes

- Le point focal national du FIP invite ensuite les parties prenantes définies à l'étape 1 à un atelier des parties prenantes pour évaluer les progrès du plan d'investissement du FIP dans les trois catégories de rapports. Il se tient entre janvier et février pour assurer la cohérence avec le cycle de rapports annuels du FIP.
- La période de rapport qui sera discutée lors de l'atelier des parties prenantes s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année précédente. Par exemple, si un pays organise un atelier des parties prenantes en mai 2018, les participants discutent de toutes les activités du FIP et du pays qui ont eu lieu du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Étape 3 : Atelier de la première année : Fixer des références et des objectifs

- L'atelier de la première année est consacré à la communication des données de référence au niveau du plan d'investissement et des résultats (ou cibles) attendus par rapport auxquels les progrès seront signalés à l'avenir⁴. Les informations de référence et cibles sont extraites directement du plan d'investissement où elles ont été établies dans le cadre du processus de conception du plan d'investissement. Les participants à l'atelier confirment la validité ou procèdent à des ajustements en connaissance de cause, en tenant compte des éléments suivants :

4 À titre de mesure d'économie, un pays FIP peut choisir de renoncer à l'atelier des parties prenantes pour rendre compte de la ligne de base et les cibles pour l'année 1. Dans ce cas, le point focal du FIP doit envoyer le plan d'investissement avec l'information sur les lignes de base et cibles directement à l'Unité Administrative des CIF.

- Dans la plupart des cas, la date de référence sera la date d’approbation du plan d’investissement du FIP.
- Le plan d’investissement d’un pays dans le cadre du FIP est conçu pour viser une amélioration continue ; par conséquent, la date des résultats attendus est la date d’achèvement du plan d’investissement (c’est-à-dire la date à laquelle tous les projets / programmes du FIP sont achevés). La date butoir peut changer si de futurs projets / programmes sont approuvés avec des résultats attendus supplémentaires.
- Le pays établit une base de référence et des objectifs et rend ensuite compte des progrès concernant uniquement les thèmes de rapport liés à son plan d’investissement du FIP. Les thèmes non pertinents sont mis de côté et ne seront pas utilisés à l’avenir.
- Si un projet est révisé ou si un nouveau projet est ajouté dans le cadre du plan d’investissement, les bases de référence et les cibles doivent être réévaluées et tous les thèmes nouvellement introduits doivent être intégrés dans le rapport sur le plan d’investissement.

Étape 4 : Présenter la base d’éléments d’appréciation

- Au cours des années suivantes, lorsque commence la mise en œuvre des projets du plan d’investissement (en déclenchant l’établissement des rapports de projets), l’atelier des parties prenantes évalue les progrès accomplis⁵. Avant le début des exercices de rapport, le point focal national du FIP présente aux participants à l’atelier un ensemble de données factuelles qu’ils peuvent utiliser pour éclairer leurs décisions en matière d’établissement de rap-

5 Dans certaines circonstances, un écart d’une ou plusieurs années peut séparer l’approbation du plan d’investissement — le moment où le plan d’investissement de l’année 1 rend compte des données de référence et des objectifs — et la première mise en œuvre du projet. Les rapports sur les plans d’investissement sont suspendus pendant cette période.

ports. Cette base d’éléments d’appréciation comprend des informations et des données présentant de manière détaillée la performance des investissements du FIP au cours de la période considérée. Le point focal national du FIP rassemble ces informations et données avant l’atelier en utilisant les méthodes appropriées pour chaque thème de rapport considéré.

- Pour les thèmes communs de catégorie 1, le point focal national du FIP collecte et agrège les données quantitatives fournies par chaque projet en cours d’exécution (voir étape par étape : Rapports de projet). Cette agrégation des données indique le degré de progrès vers les objectifs au niveau national.
 - Pour les avantages connexes et les autres thèmes pertinents des catégories 2 et 3, le point focal national du FIP rassemble les informations et les réalisations au cours des 12 derniers mois à partir des systèmes de suivi nationaux (si disponibles) ou d’autres documents, tels que les notes d’orientation, les rapports de situation des gouvernements, les données de recensement, des enquêtes sur le terrain ou des documents de planification.
- Une fois cette étape achevée, le point focal national du FIP conserve toutes les données factuelles pour référence future. Voir à la section 3 du guide une description détaillée des types de données probantes qui soutiennent le mieux les rapports sur chaque thème.

Étape 5 : Ateliers des années suivantes : Évaluer les progrès

- Catégorie 1 : Vérifier les données agrégées au niveau du projet et formuler un texte explicatif consensuel pour le niveau investissement.
- Le point focal national du FIP présente les données agrégées au niveau du projet au titre de la base d’éléments d’appréciation nécessaires pour éclairer les rapports à l’échelle du plan d’investissement. Les participants discutent et fournissent des commentaires sur les données

et, par consensus, rédigent et conviennent du texte explicatif nécessaire pour les formulaires 1.1 et 1.2.

- Catégories 2 et 3 : Formuler des textes explicatifs par consensus.
 - Sur la base du domaine d’expertise des participants à l’atelier et de la participation du FIP, le point focal national du FIP répartit les participants à l’atelier en petits groupes pour évaluer qualitativement les réalisations faites au cours de la période considérée sur les thèmes que le pays a jugés pertinents pour son plan d’investissement du FIP. Guidés par les questions comprises dans l’instrument de collecte

de données du FIP correspondant (formulaires 2.1 à 3.5), les participants utilisent les données factuelles présentées, ainsi que leurs propres idées et expériences des interventions du FIP sur le terrain, pour discuter et noter les progrès, les difficultés et les domaines à améliorer.

- Les groupes se réunissent ensuite pour présenter et discuter de leurs évaluations des progrès par thème. À travers ce processus délibératif, les participants à l’atelier négocient un texte narratif consensuel pour chaque thème considéré en utilisant les formulaires 2.1 à 3.5. Le produit final est un formulaire par thème qui représente, par consensus, les réponses de tous ceux qui colla-

CONTENU DES FORMULAIRES 2.1 – 3.5 DE SUIVI ET D’ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS DU FIP

FORMULAIRES DE CATÉGORIE 2-3	ÉVALUATION
Formulaire 2.1	Évaluation qualitative de la façon dont les interventions du FIP ont contribué à réduire ou à éviter la perte de services écosystémiques, ou la manière dont elles ont aidé à leur amélioration.
Formulaire 2.2	Évaluation qualitative de la manière dont le FIP a contribué à améliorer les cadres juridiques et réglementaires et leur application, les modalités et les processus institutionnels, les mécanismes de règlement des différends, etc. (Thème 2.2)
Formulaire 2.3	Évaluation qualitative de la façon dont les interventions du FIP ont contribué à améliorer le régime foncier, les droits et l’accès aux ressources et le partage des bénéfices (Thème 2.2).
Formulaire 2.4	Évaluation qualitative de la manière dont le FIP a contribué au développement et au renforcement des capacités des parties prenantes concernées de la REDD+ pour lutter contre les facteurs du déboisement et de la dégradation des forêts (Thème 2.4).
Formulaire 3.1	Évaluation qualitative des changements porteurs de transformations dans la lutte contre les facteurs du déboisement et de la dégradation des forêts. Évaluation notifiée à mi-parcours et à la fin du plan d’investissement. (Texte descriptif 3.1)
Formulaire 3.2	Évaluation qualitative de la façon dont le FIP a amélioré et / ou fait avancer le processus national de REDD+ (Texte descriptif 3.2)
Formulaire 3.3	Évaluation qualitative de la manière dont les partenaires ont soutenu l’interaction du FIP et d’autres activités de REDD+ (Texte descriptif 3.3)
Formulaire 3.4	Rapport sur la collaboration et les synergies entre le point focal du FIP et le DGM sur une base volontaire (Texte descriptif 3.4)
Formulaire 3.5	Mise à jour sur toute réalisation ou réussite clé particulièrement remarquable, le cas échéant (Texte descriptif 3.5)

borent à son élaboration. Le point focal national du FIP peaufine le contenu des formulaires à soumettre à l'Unité administrative des CIF.

→ Référence à d'autres considérations.

- Chaque fois que commence la mise en œuvre d'un projet et que démarre le cycle de communication des résultats, les participants à l'atelier des parties prenantes doivent examiner les objectifs liés au niveau d'investissement et doivent, si nécessaire, s'assurer que la somme des objectifs du projet est égale à l'objectif du plan d'investissement. Au fil du temps et en raison de l'évolution des circonstances, les projets peuvent passer de la conception originale à la mise en œuvre réelle.
- Bien que la plupart des thèmes soient évalués chaque année, certains ne font l'objet de notification que de manière périodique (comme le thème 3.1) ou sur une base volontaire (comme le thème 3.4). Tous s'inspirent des approches d'évaluation utilisées dans les principaux processus et initiatives liés à la gouvernance forestière, tels que le Cadre pour l'évaluation et le suivi de la gouvernance forestière établi par le Programme sur les forêts (PROFOR).

Étape 6 : Assurance de la qualité

→ À la suite de l'atelier annuel des parties prenantes, le point focal national du FIP, en collaboration avec les BMD, invite un comité de surveillance à examiner de manière critique le rapport sur les résultats

VEUILLEZ NOTER :

Chaque fois que démarre la mise en œuvre d'un projet du FIP, les cibles liées au plan d'investissement doivent être réévaluées.

du plan d'investissement achevé avant de le soumettre à l'Unité administrative des CIF.

→ Dans chaque pays participant au FIP, il est suggéré qu'un comité directeur multipartite au niveau national supervise le système national de suivi et d'établissement de rapports du FIP pour assurer une exécution de qualité de tous les processus. Certains pays peuvent choisir d'utiliser un comité existant pour jouer ce rôle (par exemple, un groupe de travail REDD+ ou une structure équivalente). S'il n'existe pas de structure appropriée, le gouvernement national peut en créer une, en tenant compte du genre et en incluant des représentants des organismes d'État compétents, des peuples autochtones et des communautés locales, des ONG locales, du secteur privé et d'autres membres de la société civile.

Étape 7 : Soumettre le rapport de résultats à l'Unité administrative des CIF⁶

→ Le point focal national du FIP soumet le rapport sur les résultats du plan d'investissement à l'Unité administrative des CIF au plus tard le 15 mars de chaque année. Cela comprend un résumé de l'atelier annuel des parties prenantes, décrivant la participation, les processus et les questions clés (voir l'annexe 3). L'Unité administrative des CIF recueille et regroupe les rapports sur les plans d'investissement et les projets de tous les pays du FIP pour produire le rapport annuel sur les opérations et les résultats au niveau du programme du FIP, qu'elle soumet chaque année au Sous-comité du FIP pour approbation lors de sa réunion d'automne.

⁶ L'Unité Administrative des CIF est en train de développer un système de déclaration en ligne, le CIF Collaboration Hub (CCH). Une fois que le CCH sera opérationnel, ce guide sera révisé pour fournir des orientations appropriées sur le CCH.



Les formations du FIP en suivi et établissement de rapports réunissent des représentants de la société civile, des équipes de projets, des banques multilatérales de développement et des principaux organismes étatiques pour s'imprégner du processus et partager leurs expériences comme dans ce cas-ci au Ghana en 2016.

3.

OUTILS :

RAPPORTS ET CONSEILS TECHNIQUES

Cette section contient des informations détaillées sur la collecte et la communication de données sur les trois principales catégories de thèmes de rapport du FIP, ainsi que sur la quatrième catégorie facultative pour les autres types de rapports, tels que les photos ou les produits du savoir. Cette section comprend la justification et la méthodologie qui sous-tendent chaque thème, ainsi que les définitions et spécifications techniques sur les sources de collecte de données et les outils de rapport. Des exemples de tableaux et de formulaires sont également présentés.

3 CATÉGORIES DE RAPPORTS DU FIP

CATÉGORIE 1 : THÈMES COMMUNS

Thème 1.1 : Réduction ou prévention des émissions de GES / augmentation des stocks de carbone

Thème 1.2 : Avantages connexes sur le plan des moyens de subsistance

CATÉGORIE 2 : AUTRES THÈMES PERTINENTS AYANT TRAIT AUX AVANTAGES CONNEXES

Thème 2.1 : Biodiversité et autres services écologiques

Thème 2.2 : Gouvernance

Thème 2.3 : Régime foncier, droits et accès aux ressources

Thème 2.4 : Renforcement des capacités

CATÉGORIE 3 : IMPACTS SUPPLÉMENTAIRES AU NIVEAU NATIONAL

Thème 3.1 : Théorie du changement et hypothèses

Thème 3.2 : Contribution aux activités nationales REDD+ et aux autres stratégies nationales de développement et adoption des approches du FIP

Thème 3.3 : Appui reçu d'autres partenaires y compris le secteur privé

Thème 3.4 : Lien entre le DGM et les investissements au titre du FIP du point de vue des autorités nationales

Thème 3.5 : Faits saillants à mettre en valeur

1.1

CATÉGORIE 1 : THÈMES COMMUNS

THÈME 1.1 - RÉDUCTION OU PRÉVENTION DES ÉMISSIONS DE GES / AUGMENTATION DES STOCKS DE CARBONE

T1.1 JUSTIFICATION

Ce thème de rapport mesure le potentiel d'atténuation des effets du changement climatique que renferment les actions menées par les pays en tant que quantités estimées d'émissions et d'absorptions de GES évitées ou réduites ou d'augmentation des stocks de carbone. Les indicateurs mesurent également la superficie des terres directement couvertes par la mise en œuvre du plan d'investissement du FIP.

T1.1 MÉTHODOLOGIE

Rapports sur le plan d'investissement : De l'approbation du plan d'investissement à la clôture, le pays participant au FIP est tenu de présenter un rapport sur ce thème en utilisant le formulaire 1.1 pour fournir des réponses narratives sur les progrès au niveau national, étayées par des données numériques recueillies auprès des projets. Les données de référence et les résultats escomptés (cibles), tels que définis dans le plan d'investissement, sont présentés au cours de la première année de notification, et les progrès vers la réalisation des objectifs sont signalés à mi-parcours et à la clôture du projet.

Rapports de projet : Pour chaque projet en cours de mise en œuvre (du début à la clôture), le pays du FIP ou les BMD sont tenus de présenter un rapport annuel sur ce thème avec des progrès quantitatifs plus granulaires au niveau du projet en utilisant le tableau 1.1 (pour le pays) ou le formulaire de projet BMD ou un formulaire institutionnel équivalent, tels que les rapports sur l'état de la mise en œuvre des projets (pour les BMD). La préparation de rapports au niveau du projet a lieu comme prévu dans le cadre de résultats de projet ou à l'année 1, à mi-parcours et à la clôture du projet.

Pour chaque projet, le pays du FIP ou la BMD mesure ou estime les indicateurs suivants en fonction du type d'interventions soutenues. Le pays du FIP ou la BMD peut décider de rendre compte d'un ou de tous les indicateurs, sur la base du calendrier défini dans le document de projet si les cadres de résultats du projet le prévoient :

- Tonnes (en millions) d'émissions d'équivalent CO_{2e} réduites ou évitées grâce à la réduction ou la prévention du déboisement et de la dégradation des forêts.
- Tonnes (en millions) d'équivalent CO_{2e} séquestrées grâce à la régénération naturelle et aux activités de boisement et reboisement.
- Superficie (en hectares) couverte par la gestion durable des terres ou la gestion durable des forêts.





T1.1 MÉTHODOLOGIE (suite)

Les données sur les tonnes de CO₂e réduites ou évitées par le déboisement et la dégradation des forêts réduits ou évités ou les tonnes de CO₂e séquestrées par les activités de régénération naturelle, de reboisement et de boisement peuvent être communiquées à mi-parcours et à la fin du projet, ou selon la fréquence à laquelle les données sont disponibles à partir d'images satellites ou d'inventaires forestiers nationaux.

Au cours de la première année de notification d'un projet, le pays participant au FIP ou la BMD ne rend compte que des données de référence et des résultats attendus (cibles) tels que définis dans le document de conception du projet.

Le cas échéant, et si les données sont disponibles, il convient de rendre compte du **niveau de référence des émissions** défini comme la quantité de GES qui aurait été émise si le FIP n'était pas intervenu. Le pays participant au FIP ou la BMD peuvent aussi faire état de la **moyenne historique simple des émissions annuelles** comme donnée de référence lorsqu'il n'est pas possible d'estimer le niveau de référence habituel.

Par **réduction, prévention ou élimination prévues des émissions**, on entend une estimation de l'objectif qu'il est prévu d'atteindre, en ce qui concerne le volume total d'émissions réduites, évitées ou éliminées, grâce à la mise en œuvre du plan d'investissement du FIP.

Les rapports de projet nécessitent également une brève description de l'intervention du FIP (contexte, objectif et taille de la zone) ainsi que la méthodologie utilisée pour mesurer, estimer ou projeter les différentes valeurs. Pour les émissions autres que le CO₂e, les mesures doivent être converties en équivalents dioxyde de carbone avant d'être communiquées.

Les enseignements tirés de la mise en œuvre de l'intervention sont également consignés.





T1.1 DÉFINITION TECHNIQUE

Par **réduction / prévention / élimination des GES** on entend les émissions de gaz à effet de serre, principalement le CO₂e, qui sont évitées ou réduites en raison de leur rejet ou de leur émission dans l'atmosphère en conséquence directe des activités du projet ou programme. Les exemples incluent l'amélioration de la durabilité des systèmes agricoles existants au lieu d'étendre les superficies agricoles dans les zones forestières, l'utilisation de cuisinières plus efficaces et le traitement du charbon de bois pour réduire l'abattage du bois de chauffage.

L'**augmentation des stocks de carbone** désigne les activités qui entraînent une plus grande élimination de CO₂e de l'atmosphère à partir de la biomasse aérienne et souterraine, y compris les matières organiques du sol. On peut citer à titre d'exemple, l'amélioration des pratiques de gestion des forêts, les activités de restauration des forêts et de reboisement, la création de plantations dans des zones précédemment dégradées, les plantations d'enrichissement ou les activités agro-forestières.

Zone couverte fait référence à l'extension de terres (en hectares) dans le cadre d'une gestion améliorée ou durable des terres. Les pays rendent compte de la zone couverte dans la mesure où celle-ci est incluse dans les cadres de résultats du projet du FIP.

T1.1 SOURCE DE DONNÉES

Dans les pays pilotes du FIP où un dispositif MRV crédible et fiable existe, il est utilisé comme principale source de données sur les émissions et les éliminations de GES.

Dans les pays pilotes du FIP, où existe un système robuste de surveillance des forêts qui fournit régulièrement des données et des informations transparentes et qui se prête à l'évaluation ou à l'estimation et à la déclaration des émissions et des éliminations, ces données et informations sont utilisées. On présume que ces systèmes répondent aux normes internationales minimales acceptables pour le suivi et l'établissement des rapports sur les émissions de GES.

Pour les pays disposant de capacités nationales de suivi limitées, il convient d'utiliser la méthodologie de la BMD concernée, dans la mesure où elle est conforme aux normes minimales internationales reconnues.

Tous les documents contenant des informations pertinentes (la base d'éléments d'appréciation) permettant d'étayer les résultats rapportés doivent être conservés par le point focal national du FIP pour consultation ultérieure. Cela peut comprendre des cartes et des méthodes suffisamment détaillées pour permettre la reconstruction du niveau d'émission de référence et des réductions et absorptions d'émissions signalées.





T1.1 OUTILS D'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS

1.1

Le modèle vierge du formulaire de projet des BMD (pour les rapports de projet par une BMD) est disponible à l'annexe 2.

Le modèle vierge du tableau 1.1 (pour les rapports de projet par un pays) suit ci-dessous.

Le modèle vierge du formulaire 1.1 (pour les rapports sur les plans d'investissement) suit également.

Ces outils d'établissement de rapports sont disponibles pour tous les pays et BMD et sont maintenus d'année en année afin de suivre l'avancement du plan d'investissement du FIP.

1.1

TABLEAU 1.1 DU FIP

THÈME 1.1 : RÉDUCTION OU PRÉVENTION DES ÉMISSIONS DE GES / AUGMENTATION DES STOCKS DE CARBONE

<PAYS>

BMD PRINCIPALE :

AUTRES BMD CHARGÉES DE LA MISE EN ŒUVRE :

FINANCEMENT DU FIP APPROUVÉ (USD MILLIONS) :

COFINANCEMENT (USD MILLIONS) :

PÉRIODE CONSIDÉRÉE :

De :

TABLEAU 1.1	UNITÉ	NIVEAU DE RÉFÉRENCE DES ÉMISSIONS / DONNÉES DE BASE
		(LE CAS ÉCHÉANT)
RÉDUCTION / PRÉVENTION D'ÉMISSIONS DE GES / AUGMENTATION DES STOCKS DE CARBONE (TOTAL) ⁹	Millions de tonnes d'équivalent CO ₂	
ÉMISSIONS DE GES RÉDUITES OU ÉVITÉES GRÂCE À LA RÉDUCTION / PRÉVENTION DU DÉBOISEMENT ET DE LA DÉGRADATION DES FORÊTS	Millions de tonnes d'équivalent CO ₂	
GES SÉQUESTRÉS GRÂCE À LA RÉGÉNÉRATION NATURELLE, AU REBOISEMENT ET BOISEMENT ET À D'AUTRES ACTIVITÉS CONNEXES	Millions de tonnes d'équivalent CO ₂	
TYPE DE FORÊT(S)		
ZONE COUVERTE		
Durée de vie du plan d'investissement		

- 7 **Cible 1** : objectif réalisé au cours de la mise en œuvre du plan d'investissement (se terminant à la clôture financière du dernier projet financé dans le cadre du plan d'investissement).
- 8 **Cible 2** : projection de la cible en tenant compte de la durée de vie des résultats obtenus grâce à la mise en œuvre du plan d'investissement.
- 9 Lorsque cela est possible, les pays sont encouragés à désagréger la diminution totale des émissions de GES de manière à différencier, d'une part, la diminution due à la réduction du déboisement et de la dégradation des forêts, d'autre part la diminution obtenue grâce à la séquestration des GES (augmentation des stocks de carbone, reboisement, boisement, etc.).

NIVEAU : PROJET

NIVEAU : PROJET		
mm/jj/aa	À	mm/jj/aa
CIBLE 1 ^r (RÉSULTATS ESCOMPTÉS APRÈS LA CLÔTURE FINANCIÈRE DU DERNIER PROJET / PROGRAMME FINANCÉ DANS LE CADRE DU PLAN D'INVESTISSEMENT)	CIBLE 2 ^o (PROJECTION DE LA DURÉE DES RÉSULTATS DES PROJETS / PROGRAMMES FINANCÉS DANS LE CADRE DU PLAN D'INVESTISSEMENT)	ANNÉE DE DÉCLARATION CONSIDÉRÉE VOLUME ANNUEL EFFECTIF

Prrière de préciser la méthode ou les méthodes utilisée (s) pour la comptabilisation des GES (par exemple par projet / programme), y compris l'année de début et la période prise en compte pour déterminer le niveau de référence des émissions.

Fournir une brève description des interventions (contexte et objectif).

Quelles ont été les principales contributions (succès) du FIP en ce qui concerne la réduction / prévention d'émissions de GES et l'augmentation des stocks de carbone dans votre pays au cours de l'année de déclaration considérée ?

Quels ont été les principaux problèmes auxquels vous avez été confrontés et quelles possibilités d'amélioration entrevoyez-vous ?

1.1

FORMULAIRE FIP 1.1

THÈME 1.1 : RÉDUCTION OU PRÉVENTION DES ÉMISSIONS DE GES / AUGMENTATION DES STOCKS DE CARBONE

NIVEAU : PLAN D'INVESTISSEMENT

Veillez répondre à la question suivante par une description narrative des résultats obtenus par le plan d'investissement du FIP dans votre pays au cours de l'année considérée. Si des données sont disponibles, vous pouvez également comparer les progrès réalisés de l'année de référence à l'année précédente (c'est-à-dire le nombre d'hectares reboisés). Les réductions des émissions de GES ou les augmentations des stocks de carbone sont signalées au début, à mi-parcours et à la fin de la mise en œuvre du plan d'investissement.

1. Quelles mesures ont été prises par votre pays pour amener les zones à observer des pratiques durables (gestion durable des forêts ou pratiques de gestion durable des terres) ou pour réduire les émissions de GES / augmenter les stocks de carbone ? Veuillez décrire les espèces d'arbres plantées, les populations bénéficiaires, les écosystèmes et d'autres informations pertinentes.

CATÉGORIE 1 : THÈMES COMMUNS

THÈME 1.2 : AVANTAGES CONNEXES SUR LE PLAN DES MOYENS DE SUBSISTANCE

1.2

T1.2 JUSTIFICATION

Les indicateurs retenus pour ce thème permettent de déterminer dans quelle mesure le FIP contribue à améliorer le bien-être économique et social des bénéficiaires de ses investissements.

Sous ce thème, il est évalué du mieux possible le nombre de personnes bénéficiant effectivement du FIP par rapport au nombre total de personnes visées par les investissements du FIP. Si le « nombre de ménages » est l'unité de mesure, il convient de communiquer des informations sur le nombre moyen de personnes par ménage ainsi que la source de l'information.

T1.2 MÉTHODOLOGIE

Rapports sur le plan d'investissement : De l'approbation du plan d'investissement à la clôture, le pays participant au FIP est tenu de présenter un rapport annuel sur ce thème en utilisant le formulaire 1.2 pour fournir des réponses narratives sur les progrès, étayées par des données numériques recueillies auprès des projets. Les données de référence et les résultats escomptés (cibles), tels que définis dans le plan d'investissement, sont présentés au cours de la première année de notification, et les progrès vers la réalisation des objectifs sont signalés les années suivantes.

Rapports au niveau des projets : Pour chaque projet en cours de mise en œuvre (du début à la clôture), le pays du FIP ou les BMD sont tenus de présenter un rapport annuel sur ce thème avec des progrès quantitatifs plus granulaires au niveau du projet en utilisant le tableau 1.2 (pour le pays) ou le formulaire de projet BMD ou un formulaire institutionnel équivalent (pour les BMD).

Au cours de la première année de rapports d'un projet, le pays participant au FIP ou la BMD ne rend compte que des données de référence et des résultats attendus (cibles) tels que définis dans le document de conception du projet. Au cours des années suivantes, le pays du FIP ou la BMD décrit les principaux avantages monétaires et non monétaires reçus par les bénéficiaires dans le cadre des interventions du FIP. Si possible, ces informations doivent être ventilées par sexe, par vulnérabilité socioéconomique et / ou d'autres critères spécifiques au pays.

Les bénéficiaires déclarés correspondent aux définitions incluses dans les cadres de résultats au niveau du projet. Les avantages connexes sur le plan des moyens de subsistance signalés doivent également être ventilés en tant que bénéficiaires directs ou indirects, si possible.

Si un avantage n'est pas lié au FIP, il n'est pas déclaré. Par exemple, cela peut inclure des personnes bénéficiant du simple fait qu'elles vivent dans la zone administrative d'une institution recevant un soutien au renforcement des capacités ou dans une zone sous un plan de gestion forestière financé par le FIP.





T1.2 DÉFINITION TECHNIQUE

Par **avantages connexes sur le plan des moyens de subsistance**, on entend tous les avantages monétaires ou non monétaires reçus par les bénéficiaires à la suite des activités liées à des projets et programmes financés par le FIP. Ces avantages peuvent se rapporter à des améliorations concernant les revenus, l'emploi, l'entrepreneuriat, l'accès au financement, l'éducation, la santé et tout autre avantage pertinent découlant des investissements du FIP.

Les **bénéficiaires directs** sont les personnes bénéficiant d'avantages monétaires ou non monétaires résultant directement des activités associées aux projets soutenus par le FIP. En voici quelques exemples :

- Personnes (nombre d'hommes, nombre de femmes) recevant des transferts monétaires ou des subventions.
- Personnes (nombre d'hommes, nombre de femmes) participant à des activités d'éducation et de formation sur l'amélioration des ressources forestières, la gestion des paysages forestiers et l'agroforesterie.
- Personnes (nombre d'hommes, nombre de femmes) ayant accès au financement et aux marchés.
- Personnes (nombre d'hommes, nombre de femmes) ayant de nouvelles possibilités d'emploi, liées par exemple aux ressources forestières non ligneuses.

Les **bénéficiaires indirects** sont les personnes qui reçoivent des avantages par le biais des projets / programmes pertinents du FIP, mais qui n'ont pas été spécifiquement ciblées pour ce faire, ou des personnes qui ont autrement bénéficié de la contribution des activités du FIP sans pour autant que celles-ci aient un rapport avec des résultats présentant un intérêt principal. En voici quelques exemples :

- Personnes (nombre d'hommes, nombre de femmes) vivant dans les zones forestières ou communautés rurales situées à proximité des forêts dont le revenu a augmenté au fil du temps.
- Enfants (nombre de garçons, nombre de filles) inscrits dans l'enseignement primaire et secondaire au sein des populations locales et forestières.





T1.2 SOURCES DES DONNÉES

1.2

Les données du thème 1.2 sont dérivées en regroupant les données ou les informations de la dernière enquête auprès des ménages disponible ou du système d'information du projet / programme des BMD.

Le point focal national du FIP rassemble toute la documentation pertinente qui guide l'autoévaluation (c'est-à-dire la base d'éléments d'appréciation), la présente à l'atelier des parties prenantes et la conserve pour référence future.

T1.2 OUTILS D'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS

Le modèle vierge du formulaire de projet des BMD (pour les rapports de projet par une BMD) est disponible à l'annexe 2.

Le modèle vierge du tableau 1.2 (pour les rapports de projet par un pays) suit ci-dessous.

Le modèle vierge du formulaire 1.2 (pour les rapports sur les plans d'investissement) suit également.

Ces outils d'établissement de rapports sont disponibles pour tous les pays et BMD et sont maintenus d'année en année afin de suivre l'avancement du plan d'investissement du FIP.

1.2

TABLEAU 1.2 DU FIP

THEME 1.2 : AVANTAGES CONNEXES SUR LE PLAN DES MOYENS DE SUBSISTANCE

<PAYS>

BMD CHARGÉE DE LA MISE EN ŒUVRE :

ORGANISME D'EXÉCUTION :

MONTANT DU FINANCEMENT FIP (USD MILLIONS) :

COFINANCEMENT (USD MILLIONS) :

DATE D'APPROBATION DE LA BMD : mm/jj/aa

TABLEAU 1.2B
(Prière de fournir les données du projet / programme)

BASE DE RÉFÉRENCE

CIBLE INDIQUÉE AU MOMENT DE
L'APPROBATION DE LA BMD

Prière d'utiliser les indicateurs d'avantages connexes sur le plan des moyens de subsistance énumérés dans votre projet / programme. Utiliser uniquement le **nombre de bénéficiaires** ou de ménages comme unité de mesure. Si les ménages sont pris en compte, indiquer le nombre moyen de personnes par ménage et la source de l'information. Prière de répartir également le nombre de bénéficiaires par sexe.

INDICATEUR :	TOTAL		
1. REVENU	TOTAL		
	HOMMES		
	FEMMES		
2. EMPLOI	TOTAL		
	HOMMES		
	FEMMES		
3. ENTREPRENEURIAT	TOTAL		
	HOMMES		
	FEMMES		
4. ACCÈS AU FINANCEMENT	TOTAL		
	HOMMES		
	FEMMES		
5. ÉDUCATION	TOTAL		
	HOMMES		
	FEMMES		
6. SANTÉ	TOTAL		
	HOMMES		
	FEMMES		
7. AUTRES AVANTAGES PERTINENTS			

Quelles ont été les principales contributions (succès) du FIP en ce qui concerne les avantages connexes sur le plan des moyens de subsistance dans votre pays au cours de l'année de déclaration considérée ?

NIVEAU : PROJET / PROGRAMME

INTITULÉ DU PROJET / PROGRAMME

Date d'établissement du rapport (mm/jj/aa)

ANNÉE DE DÉCLARATION CONSIDÉRÉE
VOLUME EFFECTIF
VOLUME ANNUEL

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Quels ont été les principaux problèmes auxquels vous avez été confrontés et quelles possibilités d'amélioration entrevoyez-vous ?

1.2

FORMULAIRE FIP 1.2

THÈME 1.2 : AVANTAGES CONNEXES SUR LE PLAN DES MOYENS DE SUBSISTANCE

NIVEAU : PLAN D'INVESTISSEMENT

Veillez répondre aux questions suivantes par une description narrative des résultats obtenus par le plan d'investissement du FIP dans votre pays au cours de l'année considérée. Expliquez les progrès réalisés au cours de l'année de déclaration considérée, par rapport à la précédente. Veuillez fournir un texte narratif pour chaque aspect pertinent, comme le revenu, l'emploi, l'entrepreneuriat, l'accès au financement, l'éducation, la santé ou autres.

1. Nombre de bénéficiaires :

2. Quelles mesures ont été prises pour fournir des avantages connexes sur le plan des moyens d'existence (avantages monétaires ou non monétaires) que les bénéficiaires ont reçus ?

3. Qui était impliqué ? Des partenariats ont-ils été établis ?

4. Pourquoi cela a-t-il fait une différence ?

5. Les avantages survivront-ils une fois le projet terminé ? Expliquez.

6. Comment affectent-ils les groupes vulnérables ?

CATÉGORIE 2 : AUTRES THÈMES PERTINENTS AYANT TRAIT AUX AVANTAGES CONNEXES

THÈME 2.1 : BIODIVERSITÉ ET AUTRES SERVICES ÉCOLOGIQUES

JUSTIFICATION

Ce thème est important pour démontrer que les investissements du FIP renforcent la biodiversité et d'autres services écosystémiques (tels que la purification de l'eau, le cycle des éléments nutritifs, ou du moins permettent d'éviter leur appauvrissement.

Les questions retenues pour ce thème permettent de déterminer (du mieux possible) si le FIP contribue à la préservation et / ou l'amélioration de la biodiversité et à la préservation et / ou l'amélioration d'autres services écologiques liés aux forêts et / ou aux paysages forestiers en général.

MÉTHODOLOGIE

De l'approbation du plan d'investissement à la clôture, le pays participant au FIP rend compte chaque année de ce thème s'il se rapporte aux interventions de son plan d'investissement.

L'évaluation du thème 2.1 a lieu au niveau du plan d'investissement au moyen du formulaire 2.1. Elle nécessite des réponses narratives sur les niveaux de référence et les cibles définis dans le plan d'investissement (au cours de la première année de notification) et sur les progrès (pendant les années suivantes). L'atelier annuel des parties prenantes complète le formulaire 2.1 en utilisant les données factuelles rassemblées par le point focal national du FIP et au moyen de concertations mutuelles.

Le pays participant au FIP n'est pas tenu de faire rapport sur le thème 2.1 au niveau des projets ; cependant, les BMD le sont si elles sont en train de produire des rapports annuels sur les projets et si le thème se rapporte à un projet en cours d'exécution. Le formulaire de projet des BMD, ou son équivalent institutionnel, est utilisé pour saisir les réponses narratives sur les niveaux de référence et les cibles tels que définis dans le plan d'investissement (au cours de la première année de notification) et sur les progrès (pendant les années suivantes).

DÉFINITION TECHNIQUE

Par **biodiversité**, on entend à la fois la richesse et la régularité des espèces locales typiques d'un habitat, d'un écosystème ou d'un biome dans toutes les zones couvertes par le plan d'investissement.

Par **autres services écologiques**, on entend toute fonction écosystémique manifestement bénéfique à l'humanité. Parmi les exemples, on peut citer le rôle des forêts dans la régulation de l'air et de la qualité de l'eau, la stabilisation du climat local, la protection des sols et une meilleure résistance au stress climatique.



2.1



SOURCES DES DONNÉES

Les données proviennent d'archives nationales, y compris des documents de réunion, des rapports d'atelier et de budget, documents de politique et autres rapports pertinents disponibles auprès de la société civile et de la communauté des parties prenantes du FIP.

Le point focal national du FIP rassemble toute la documentation pertinente qui guide l'autoévaluation (c'est-à-dire la base d'éléments d'appréciation), la présente à l'atelier des parties prenantes et la conserve pour référence future.

OUTILS D'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS

Le modèle vierge du formulaire 2.1 suit ici.

Le modèle vierge du formulaire de projet des BMD (pour les rapports de projet par une BMD) est disponible à l'annexe 2.

Ces outils d'établissement de rapports sont disponibles pour tous les pays et sont maintenus d'année en année afin de suivre l'avancement du plan d'investissement du FIP.

FORMULAIRE FIP 2.1

THÈME 2.1 : BIODIVERSITÉ ET AUTRES SERVICES ÉCOLOGIQUES

2.1

NIVEAU : PLAN D'INVESTISSEMENT

Veillez répondre aux questions suivantes par une description narrative des résultats obtenus par le plan d'investissement du FIP dans votre pays au cours de l'année considérée. Expliquez les progrès réalisés au cours de l'année de déclaration considérée, par rapport à la précédente.

1. Quelles activités ont été menées au cours de la période considérée pour réduire la perte d'habitats et d'autres services écologiques ?

2. Quelles ont été les principales contributions (succès) du FIP en ce qui concerne la réduction de la perte d'habitats et d'autres services écologiques dans votre pays au cours de l'année de déclaration considérée ?

3. Quels ont été les principaux problèmes auxquels vous avez été confrontés et quelles possibilités d'amélioration entrevoyez-vous ?

4. Autres critères :

2.1 CATÉGORIE 2 : AUTRES THÈMES PERTINENTS AYANT TRAIT AUX AVANTAGES CONNEXES

THÈME 2.2 - GOUVERNANCE

JUSTIFICATION

La qualité de la gouvernance détermine généralement si les ressources forestières sont utilisées de manière efficace, durable et équitable, et si les pays atteignent les objectifs de développement forestier. Une piètre gouvernance forestière a des répercussions et tient fréquemment aux insuffisances de la gouvernance au niveau du pays. La gouvernance forestière est importante pour la réglementation de l'utilisation de produits forestiers ligneux et non ligneux, et pour l'établissement d'un cadre propice à une gestion et une protection durables des forêts.

Les questions retenues pour ce thème permettent de déterminer la mesure dans laquelle le FIP contribue à améliorer la gouvernance forestière.

MÉTHODOLOGIE

De l'approbation de l'investissement à la clôture, le pays participant au FIP rend compte chaque année de ce thème s'il se rapporte aux interventions inscrites dans son plan d'investissement.

L'évaluation du thème 2.2 a lieu au niveau du plan d'investissement au moyen du formulaire 2.1. Elle nécessite des réponses narratives sur les niveaux de référence et les cibles définis dans le plan d'investissement (au cours de la première année de notification) et sur les progrès (pendant les années suivantes). L'atelier annuel des parties prenantes complète le formulaire 2.2 en utilisant les données factuelles rassemblées par le point focal national du FIP et au moyen de concertations mutuelles.

Le pays participant au FIP n'est pas tenu de faire rapport sur le thème 2.2 au niveau des projets ; cependant, les BMD le sont si elles sont en train de produire des rapports annuels sur les projets et si le thème se rapporte à un projet en cours d'exécution. Le formulaire de projet des BMD, ou son équivalent institutionnel, est utilisé pour saisir les réponses narratives sur les niveaux de référence et les cibles tels que définis dans le plan d'investissement (au cours de la première année de notification) et sur les progrès (pendant les années suivantes).





DÉFINITION TECHNIQUE

On entend par **gouvernance** les processus, y compris les dispositions juridiques et les mesures d'application, qui permettent aux responsables, aux institutions et aux utilisateurs des forêts (hommes et femmes) d'acquiescer et d'exercer les pouvoirs de gestion et de préservation des ressources forestières.

L'**amélioration de la gouvernance forestière** se caractérise par la formulation, le renforcement, l'application et le respect des politiques, des textes de loi et des autres mécanismes de réglementation et programmes d'incitation qui encouragent la préservation et une gestion durable des forêts. Les capacités institutionnelles, ainsi que les mécanismes intersectoriels concernant la gestion et la planification nationales et infranationales des terres, qui ont des répercussions sur les impacts actuels ou éventuels des activités des secteurs non forestiers (comme l'agriculture, les activités minières ou les transports) sur les forêts sont également un élément important de l'amélioration de la gouvernance forestière.

Les différents aspects de l'amélioration de la gouvernance forestière reposent sur les principes de la transparence, de l'efficacité, de l'efficience, de l'équité, de la participation et de la responsabilisation.

SOURCES DES DONNÉES

Les données proviennent des politiques, des textes de lois et autres mécanismes réglementaires nationaux, des archives juridiques, des documents de politique et d'autres rapports pertinents disponibles.

Le point focal national du FIP rassemble toute la documentation pertinente qui guide l'autoévaluation (c'est-à-dire la base d'éléments d'appréciation), la présente à l'atelier des parties prenantes et la conserve pour référence future.

OUTILS D'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS

Le modèle vierge du formulaire 2.2 suit ici.

Le modèle vierge du formulaire de projet des BMD (pour les rapports de projet par une BMD) est disponible à l'annexe 2.

Ces outils d'établissement de rapports sont disponibles pour tous les pays et sont maintenus d'année en année afin de suivre l'avancement du plan d'investissement du FIP.

2.2

FORMULAIRE FIP 2.2

THÈME 2.2 : GOUVERNANCE

NIVEAU : PLAN D'INVESTISSEMENT

Veillez répondre aux questions suivantes par une description narrative des résultats obtenus par le plan d'investissement du FIP dans votre pays au cours de l'année considérée. Expliquez les progrès réalisés au cours de l'année de déclaration considérée, par rapport à la précédente.

1. Dans quelle mesure le FIP a-t-il contribué à assurer que les processus des parties prenantes permettent aux groupes marginalisés ou vulnérables tels que les femmes, les populations locales et groupes autochtones de participer aux processus de décision concernant les forêts ?

2. Comment le FIP a-t-il contribué à la qualité, l'actualité, l'exhaustivité et l'accessibilité des informations relatives aux forêts disponibles pour les parties prenantes, y compris l'avis public et le dialogue sur les mesures en attente ?

3. Quelles ont été les principales contributions (succès) du FIP en ce qui concerne la gouvernance forestière dans le contexte de votre pays durant l'année de déclaration considérée ?

4. Quels ont été les principaux problèmes auxquels vous avez été confrontés et quelles possibilités d'amélioration entrevoyez-vous ?

5. Autres critères :

CATÉGORIE 2 : AUTRES THÈMES PERTINENTS AYANT TRAIT AUX AVANTAGES CONNEXES

THÈME 2.3 - RÉGIME FONCIER, DROITS ET ACCÈS AUX RESSOURCES

JUSTIFICATION

Un système clairement défini de droits de propriété et de ressources, ainsi que l'accès aux avantages et le partage des avantages, est important pour inciter et habiliter les populations tributaires des forêts à utiliser les ressources forestières de manière durable. Les règles foncières définissent les droits sur l'utilisation, le contrôle et le transfert des terres et la manière dont les ressources sont réparties au sein des sociétés.

Les questions retenues pour ce thème permettent de déterminer dans quelle mesure le FIP contribue à améliorer la sécurité du régime foncier, les droits et l'accès aux ressources ainsi que le partage des avantages pour les parties prenantes concernées, en particulier les peuples autochtones, les femmes et les populations locales en ce qui concerne les ressources forestières (par exemple : produits ligneux, produits non ligneux, espèces sauvages, carbone et terres).

MÉTHODOLOGIE

De l'approbation de l'investissement à la clôture, le pays participant au FIP rend compte chaque année de ce thème s'il est pertinent par rapport aux interventions inscrites dans son plan d'investissement.

L'évaluation du thème 2.3 a lieu au niveau du plan d'investissement au moyen du formulaire 2.3. Elle nécessite des réponses narratives sur les niveaux de référence et les cibles définis dans le plan d'investissement (au cours de la première année de notification) et sur les progrès (pendant les années suivantes). L'atelier annuel des parties prenantes complète le formulaire 2.3 en utilisant les données factuelles rassemblées par le point focal national du FIP et au moyen de concertations mutuelles.

Le pays participant au FIP n'est pas tenu de faire rapport sur le thème 2.3 au niveau des projets ; cependant, les BMD le sont si elles sont en train de produire des rapports annuels sur les projets et si le thème est pertinent par rapport à un projet en cours d'exécution. Le formulaire de projet des BMD, ou son équivalent institutionnel, est utilisé pour saisir les réponses narratives sur les niveaux de référence et les cibles (au cours de la première année de notification) et sur les progrès (pendant les années suivantes).

DÉFINITION TECHNIQUE

La sécurité du régime foncier, les droits et l'accès aux ressources et le partage des avantages sont considérés collectivement comme un avantage procuré par les cadres juridiques ou réglementaires, qui permet aux individus et aux communautés, en particulier aux peuples autochtones dans les limites de leurs terres traditionnelles et aux femmes, de posséder, de contrôler, d'utiliser leurs terres (droits culturels), territoires et autres ressources forestières et d'en jouir pacifiquement ; et un avantage qui garantit l'accès à leurs moyens de subsistance et le respect de leurs droits au fil du temps.



2.3



SOURCES DES DONNÉES

Les données proviennent des politiques foncières, des archives nationales, des cartes forestières et des cadastres, des systèmes nationaux de surveillance des forêts, des réunions des parties prenantes, des consultations et d'autres informations pertinentes disponibles.

Le point focal national du FIP rassemble toute la documentation pertinente qui guide l'autoévaluation (c'est-à-dire la base d'éléments d'appréciation), la présente à l'atelier des parties prenantes et la conserve pour référence future.

OUTILS D'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS

Le modèle vierge du formulaire 2.3 suit ici.

Le modèle vierge du formulaire de projet des BMD (pour les rapports de projet par une BMD) est disponible à l'annexe 2.

Ces outils d'établissement de rapports sont disponibles pour tous les pays et sont maintenus d'année en année afin de suivre l'avancement du plan d'investissement du FIP.

FORMULAIRE FIP 2.3

THÈME 2.3 : RÉGIME FONCIER, DROITS ET ACCÈS AUX RESSOURCES

2.3

NIVEAU : PLAN D'INVESTISSEMENT

Veillez répondre aux questions suivantes par une description narrative des résultats obtenus par le plan d'investissement du FIP dans votre pays au cours de l'année considérée. Expliquez les progrès réalisés au cours de l'année de déclaration considérée, par rapport à la précédente.

1. Quelles mesures ont été prises pour améliorer les cadres juridiques afin de protéger les droits de propriété liés à la forêt et l'accès pour toutes les parties prenantes forestières, y compris les femmes, les populations locales et les peuples autochtones ?

2. Quelles ont été les principales contributions (succès) du FIP dans le domaine du régime foncier, des droits et de l'accès dans votre pays au cours de l'année de déclaration considérée ?

3. Quels ont été les principaux problèmes auxquels vous avez été confrontés et quelles possibilités d'amélioration entrevoyez-vous ?

4. Autres critères :

2.4

CATÉGORIE 2 : AUTRES THÈMES PERTINENTS AYANT TRAIT AUX AVANTAGES CONNEXES

THÈME 2.4 - RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

JUSTIFICATION

Il est nécessaire de disposer de capacités institutionnelles et individuelles aux niveaux national, régional et local pour veiller à ce que les forêts soient préservées et gérées de manière durable et s'attaquer aux principales causes directes et indirectes du déboisement et de la dégradation des forêts. Le renforcement des capacités de planification et d'exécution de mesures prises à cette fin se manifestera par un meilleur accès des responsables de l'action publique à des données scientifiques, économiques et sociales ainsi qu'aux bonnes pratiques qui peuvent être suivies pour lutter contre les causes du déboisement et de la dégradation des forêts.

Les questions retenues pour ce thème permettent de déterminer dans quelle mesure le FIP appuie le renforcement des capacités des institutions et des parties prenantes pertinentes de REDD+ pour s'attaquer aux causes du déboisement et de la dégradation des forêts.

MÉTHODOLOGIE

De l'approbation de l'investissement à la clôture, le pays participant au FIP rend compte chaque année de ce thème s'il est pertinent par rapport aux interventions inscrites dans son plan d'investissement.

L'évaluation du thème 2.4 a lieu au niveau du plan d'investissement au moyen du formulaire 2.4. Elle nécessite des réponses narratives sur les niveaux de référence et les cibles définis dans le plan d'investissement (au cours de la première année de notification) et sur les progrès (pendant les années suivantes). L'atelier annuel des parties prenantes complète le formulaire 2.4 en utilisant les données factuelles rassemblées par le point focal national du FIP et au moyen de concertations mutuelles.

Le pays participant au FIP n'est pas tenu de faire rapport sur le thème 2.4 au niveau des projets ; cependant, les BMD le sont si elles sont en train de produire des rapports annuels sur les projets et si le thème se rapporte à un projet en cours d'exécution. Le formulaire de projet des BMD, ou son équivalent institutionnel, est utilisé pour saisir les réponses narratives sur les niveaux de référence et les cibles tels que définis dans le plan d'investissement (au cours de la première année de notification) et sur les progrès (pendant les années suivantes).





DÉFINITION TECHNIQUE

On entend par **renforcement des capacités**, toute activité visant à améliorer l'aptitude ou la compétence qu'ont les parties prenantes (personnes ou institutions) pour s'attaquer aux causes directes et indirectes du déboisement et de la dégradation des forêts. La nature précise des activités de renforcement des capacités varie selon les besoins particuliers des parties prenantes.

SOURCES DES DONNÉES

Les données proviennent des dossiers de renforcement des capacités, des dossiers de formation, des documents de réunion et d'atelier, des rapports budgétaires et d'autres informations pertinentes disponibles.

Le point focal national du FIP rassemble toute la documentation pertinente qui guide l'autoévaluation (c'est-à-dire la base d'éléments d'appréciation), la présente à l'atelier des parties prenantes et la conserve pour référence future.

OUTILS D'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS

Le modèle vierge du formulaire 2.4 suit ici.

Le modèle vierge du formulaire de projet des BMD (pour les rapports de projet par une BMD) est disponible à l'annexe 2.

Ces outils d'établissement de rapports sont disponibles pour tous les pays et sont maintenus d'année en année afin de suivre l'avancement du plan d'investissement du FIP.

2.4

FORMULAIRE FIP 2.4

THÈME 2.4 : RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

NIVEAU : PLAN D'INVESTISSEMENT

Veillez répondre aux questions suivantes par une description narrative des résultats obtenus par le plan d'investissement du FIP dans votre pays au cours de l'année considérée. Expliquez les progrès réalisés au cours de l'année de déclaration considérée, par rapport à la précédente.

1. Quelles mesures ont-elles contribué à renforcer les capacités institutionnelles pour permettre de formuler et de mettre en œuvre des politiques forestières et des politiques touchant aux forêts aux niveaux national, régional et local ?

2. Par quelles mesures le FIP a-t-il amélioré les capacités des parties prenantes dans la planification et la gestion des forêts et de l'utilisation des terres ?

3. Quelles ont été les principales contributions (succès) du FIP dans le domaine du renforcement des capacités dans votre pays au cours de l'année de déclaration considérée ?

4. Quels ont été les principaux problèmes auxquels vous avez été confrontés et quelles possibilités d'amélioration entrevoyez-vous ?

5. Autres critères :

CATÉGORIE 3 : IMPACTS SUPPLÉMENTAIRES AU NIVEAU NATIONAL

THÈME 3.1 - THÉORIE DU CHANGEMENT ET HYPOTHÈSES

3

JUSTIFICATION

La théorie du changement du plan d'investissement du FIP se réfère à la logique qui régit la manière dont les investissements du FIP, individuellement, cumulativement et de manière synergique, contribuent à des changements porteurs de transformations dans le cadre des efforts menés pour s'attaquer aux causes du déboisement et de la dégradation des forêts dans le pays. Le programme national du FIP vise à mettre un terme au statu quo de manière à permettre de réduire / d'éviter d'importantes émissions de GES, de renforcer les stocks de carbone et de procurer d'autres avantages connexes.

Ce thème évalue la conception, le processus et la mise en œuvre de cette théorie lors de l'approbation du plan d'investissement (niveau de référence tel que décrit dans le plan d'investissement), à mi-parcours et à la fin du plan d'investissement pour évaluer son efficacité dans la pratique, ce qui peut être appris et si des mesures correctrices doivent être prises.

THÈME 3.2 - CONTRIBUTION AUX ACTIVITÉS NATIONALES REDD+ ET AUX AUTRES STRATÉGIES NATIONALES DE DÉVELOPPEMENT ET ADOPTION DES APPROCHES DU FIP

JUSTIFICATION

Ce thème décrit la manière dont les investissements du FIP, individuellement, cumulativement et de manière synergique, contribuent au processus national REDD+ (y compris la préparation des activités REDD+) et des stratégies de développement pertinentes, ou les favorisent dans un pays participant au FIP.

THÈME 3.3 - APPUI REÇU D'AUTRES PARTENAIRES Y COMPRIS LE SECTEUR PRIVÉ

JUSTIFICATION

Le rapport descriptif ne se limite pas à la présentation des chiffres déclarés des cofinancements des investissements du FIP ou des nouveaux financements au titre des activités REDD+. Il explique comment les partenaires, notamment le secteur privé, soutiennent, facilitent, encouragent, fournissent un appui sous toute autre forme aux activités financées par le FIP, et y coopèrent.

THÈME 3.4 - LIEN ENTRE LE DGM ET LES INVESTISSEMENTS AU TITRE DU FIP DU POINT DE VUE DES AUTORITÉS NATIONALES

JUSTIFICATION

Le Mécanisme spécial de dons en faveur des peuples autochtones et des populations locales du FIP est un mécanisme de don conçu pour et par les peuples autochtones et les populations locales, y compris les femmes, dans les pays du FIP. Ce flux de financement s'ajoute aux ressources allouées dans le cadre des plans d'investissement du FIP d'un pays. Il a pour objet de stimuler et de renforcer la gouvernance à caractère participatif, la transparence et la responsabilisation dans les pays participant au FIP en fournissant aux peuples autochtones et aux populations locales les ressources dont ils ont besoin pour pouvoir réellement participer aux activités REDD+ au niveau local et collaborer avec les autorités nationales.

Ce thème décrit la collaboration et les synergies entre les projets du plan d'investissement et le DGM, et est un thème facultatif.



3



THÈME 3.5 - FAITS SAILLANTS À METTRE EN VALEUR

JUSTIFICATION

Ce thème facultatif donne aux pays l'occasion de partager les réalisations particulièrement remarquables de la période considérée.

MÉTHODOLOGIE POUR TOUS LES THÈMES DE RAPPORT DE CATÉGORIE 3

De l'approbation du plan d'investissement à la clôture, un pays participant au FIP ne rend compte que des thèmes de catégorie 3 qui s'appliquent à son plan d'investissement et uniquement si des données sont disponibles.

L'évaluation des thèmes de la catégorie 3 a lieu au niveau du plan d'investissement au moyen des formulaires 3.1, 3.2, 3.3, 3.4 et 3.5. Elle nécessite des réponses narratives sur les niveaux de référence et les cibles définis dans le plan d'investissement (au cours de la première année de notification) et sur les progrès (pendant les années suivantes). L'atelier annuel des parties prenantes complète ces formulaires en utilisant les données factuelles rassemblées par le point focal national du FIP et au moyen de concertations mutuelles.

SOURCES DE DONNÉES POUR TOUS LES THÈMES DE RAPPORT DE CATÉGORIE 3

Les données et informations nécessaires à l'élaboration de textes explicatifs pour la catégorie 3 proviennent des systèmes d'information des projets / programmes, des dispositifs MRV nationaux ou des systèmes nationaux de surveillance des forêts, des réunions des parties prenantes et des consultations.

Le point focal national du FIP rassemble toute la documentation pertinente qui guide l'autoévaluation (c'est-à-dire la base d'éléments d'appréciation), la présente à l'atelier des parties prenantes et la conserve pour référence future.

OUTILS D'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS POUR TOUS LES THÈMES DE RAPPORT DE CATÉGORIE 3

Les modèles vierges pour les formulaires 3.1, 3.2, 3.3, 3.4 et 3.5 suivent ici.

Ces outils d'établissement de rapports sont disponibles pour tous les pays et sont maintenus d'année en année afin de suivre l'avancement du plan d'investissement du FIP.

FORMULAIRE FIP 3.1

THÈME 3.1 : THÉORIE DU CHANGEMENT ET HYPOTHÈSES

NIVEAU : PLAN D'INVESTISSEMENT

Veillez expliquer comment la mise en œuvre du plan d'investissement du FIP contribue à des changements porteurs de transformations dans la lutte contre les facteurs de déboisement et de dégradation des forêts dans votre pays. Veillez rendre compte des progrès de la théorie du changement et des hypothèses à mi-parcours et à la fin du plan d'investissement. Si les projets démarrent à différents moments, le point focal national du FIP peut décider quel moment représente le mieux l'étape à mi-parcours du plan d'investissement.

1. Veillez décrire brièvement la manière dont les investissements du FIP ont contribué à des changements porteurs de transformations dans le cadre des efforts menés pour s'attaquer aux causes du déboisement et de la dégradation des forêts dans votre pays, tels que présentés dans le plan d'investissement du FIP qui a été entériné. Quelle est la valeur ajoutée du FIP ?

2. Veillez évaluer la mesure dans laquelle la théorie du changement et les hypothèses sous-jacentes décrites dans le plan d'investissement entériné sont vérifiées en pratique, tirez les leçons de l'expérience et déterminez si des mesures correctrices doivent être prises.

3

FORMULAIRE FIP 3.2

THÈME 3.2 : CONTRIBUTION AUX ACTIVITÉS NATIONALES REDD+ ET AUX AUTRES STRATÉGIES NATIONALES DE DÉVELOPPEMENT ET ADOPTION DES APPROCHES DU FIP

NIVEAU : PLAN D'INVESTISSEMENT

Veillez décrire la manière dont les investissements du FIP ont contribué au processus national REDD+ (y compris les activités de préparation et les mécanismes basés sur les résultats du programme REDD+) et aux stratégies de développement pertinentes.

Empty text box for reporting.

FORMULAIRE FIP 3.3

THÈME 3.3 : APPUI REÇU DES AUTRES PARTENAIRES Y COMPRIS LE SECTEUR PRIVÉ

NIVEAU : PLAN D'INVESTISSEMENT

1. Veuillez décrire comment les partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux ont appuyé les interactions entre les activités du FIP et d'autres activités du programme REDD+.

2. Veuillez expliquer comment les intervenants du secteur privé (formel et informel) ont adopté les bonnes pratiques exposées par le biais du FIP. Veuillez décrire les difficultés rencontrées dans le cadre des efforts déployés pour faire participer le secteur privé au FIP.

3. Veuillez décrire la manière dont les organisations de la société civile et d'autres parties prenantes ont participé à la mise en œuvre du FIP.

3

FORMULAIRE FIP 3.4

THÈME 3.4 : LIEN ENTRE LE MÉCANISME SPÉCIAL DE DONS EN FAVEUR DES PEUPLES AUTOCHTONES ET DES POPULATIONS LOCALES (DGM) ET LES INVESTISSEMENTS, DU POINT DE VUE DES AUTORITÉS NATIONALES

NIVEAU : PLAN D'INVESTISSEMENT (FACULTATIF)

Veillez formuler des commentaires sur le caractère complémentaire du DGM et sa contribution au plan d'investissement du FIP. Quelles ont été la collaboration et les synergies entre les projets du FIP et le DGM ?

FORMULAIRE FIP 3.5

THÈME 3.5 : FAITS SAILLANTS DE RÉALISATIONS PARTICULIÈREMENT EXCEPTIONNELLES À PARTAGER

NIVEAU : PLAN D'INVESTISSEMENT

3

1. Veuillez fournir des exemples de réalisations ou de succès clés particulièrement remarquables.

2. Veuillez fournir des exemples de réalisations exceptionnelles en matière de prise en compte de la problématique du genre :

- Quelles ont été les réalisations et les impacts les plus importants en termes de prise en compte de la problématique du genre dans les investissements du FIP ?

- Veuillez fournir des enseignements à retenir ou de bonnes pratiques concernant la prise en compte de la problématique du genre dans ces investissements

4

CATÉGORIE 4 : AUTRES TYPES DE RAPPORTS

THÈME 4.1 - RÔLE DE LA COORDINATION DU PROGRAMME NATIONAL ET SYNERGIES ENTRE DIFFÉRENTS INVESTISSEMENTS DU FIP.

THÈME 4.2 - PARTICIPATION / CONCOURS ACTUELS DES PARTIES PRENANTES.

THÈME 4.3 - MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'INVESTISSEMENT DANS LE CONTEXTE DES POLITIQUES NATIONALES DE PLUS VASTE PORTÉE.

THÈME 4.4 - ÉCHANGE ET GESTION DES CONNAISSANCES

THÈME 4.5 - TRAVAUX D'ANALYSE OU COMMUNICATIONS AU PUBLIC (ÉTUDES D'ÉVALUATION, APPRENTISSAGE SUR LA BASE DES OBSERVATIONS, ARTICLES, ETC.)

JUSTIFICATION

La catégorie 4 représente une opportunité supplémentaire pour le pays participant au FIP de partager les enseignements tirés ou les réussites de la mise en œuvre de son plan d'investissement du FIP.

Sur une base volontaire, le pays participant au FIP peut développer différents produits de connaissance sur au moins l'un des cinq thèmes de rapport de la catégorie 4 en utilisant des photos, des vidéos, des événements, des publications et / ou des supports et plateformes créatifs, tels que des blogs, des vidéos ou des webinaires. Les documents partagés via la catégorie 4 s'ajoutent au plan d'investissement et aux rapports de projet sur les trois principales catégories de rapports.

MÉTHODOLOGIE

Le pays participant au FIP rend compte des thèmes de la catégorie 4 selon les besoins en utilisant le formulaire 4.

OUTILS D'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS

Le modèle vierge pour le formulaire 4 suit ici. Ces outils d'établissement de rapports sont disponibles pour tous les pays et sont maintenus d'année en année afin de suivre l'avancement du plan d'investissement du FIP.

FORMULAIRE FIP 4.1

CATÉGORIE 4 : AUTRES TYPES DE RAPPORTS

4

NIVEAU : PLAN D'INVESTISSEMENT

Veillez joindre ou fournir des liens vers des photos, des vidéos, des événements, des publications et / ou des supports et plateformes créatifs, tels que des blogs, des vidéos ou des webinaires illustrant les réponses aux questions suivantes :

1. Quelles sont les principales réalisations de la coordination du programme national et les synergies entre les différents investissements du FIP ?

2. Quelles sont les principales réalisations de la participation / du concours actuels des parties prenantes ?

3. Comment le plan d'investissement est-il mis en œuvre dans le contexte des politiques nationales de plus vaste portée ?

4. Quelles sont les réalisations exceptionnelles en termes d'échange et de gestion des connaissances ?

5. Y a-t-il un travail analytique ou des communications publiques (études d'évaluation, apprentissage basé sur des données factuelles, articles, etc.) sur votre plan d'investissement du FIP à partager ?



Le plan d'investissement et le programme du Mécanisme spécial de dons du FIP pour le Pérou soutiennent des peuples autochtones et des populations locales tributaires des forêts en s'attaquant à la problématique du régime et de l'enregistrement fonciers des propriétés rurales et des terres communales.

© Ernesto Benavides/
Thomson Reuters Foundation

ANNEXES

Annexe 1 : Cadre de résultats du FIP

Le présent guide est conçu pour appuyer la mise en œuvre du « Cadre de résultats du FIP » et du document connexe intitulé « Suivi des résultats et établissement de rapports dans le cadre du FIP »¹⁰. Il établit la base de suivi et d'évaluation de l'impact, des résultats et des produits qui découlent des activités financées par le FIP. Le modèle logique du cadre de résultats décrit la chaîne de cause à effet des résultats des intrants et des activités jusqu'aux produits du projet, aux résultats du programme et aux impacts nationaux / internationaux.



10 Documents disponibles sur le site <http://www.climateinvestmentfunds.org/results/fip-results>

MODÈLE LOGIQUE FIP

MONDE
Résultat final des CIF (15-20 ans)

Promotion d'un développement à faible émission de carbone et résilient au climat

PAYS
Impact transformateur
(10-15 ans)

Objectif principal : Réduction des émissions de GES dues au déboisement et à la dégradation des forêts ;
renforcement des stocks de carbone forestier

Objectif d'avantages connexes : Réduction de la pauvreté grâce à l'amélioration de la qualité de vie des peuples autochtones et des communautés forestières tributaires de la forêt

Objectif d'avantages connexes : Réduction de la perte de biodiversité et résilience accrue des écosystèmes forestiers face à la variabilité et au changement climatiques

PAYS
Reproduction catalytique des résultats du FIP résultats (5-10 ans)

Réduction du déboisement et de la dégradation des forêts et amélioration de la conservation

Augmentation directe de la gestion des ressources forestières par les communautés locales et peuples autochtones

Amélioration de l'environnement favorable à REDD+ et gestion durable des forêts

Accès à des ressources financières adéquates et prévisibles, notamment des incitations basées sur les résultats REDD+ et la gestion durable des forêts

RÉGION
Reproduction des apprentissages FIP dans les pays non-FIP

PROJET / PROGRAMME
Produits et résultats du FIP (2-7 ans)

Réduction de la pression sur les forêts et écosystèmes forestiers

Programme des CIF

Gestion durable des forêts et paysages forestiers pour faire face aux facteurs de déboisement et de dégradation des forêt

Cadre institutionnel et juridique / réglementaire à l'appui de la gestion durable des forêts et de la protection des droits des communautés locales et peuples autochtones

Autonomisation des communautés locales et peuples autochtones et protection de leurs droits

Sources nouvelles et additionnelles de mise en œuvre de REDD+

Intégration des apprentissages par des acteurs du développement actifs dans REDD+

PROJET / PROGRAMME
Activités du FIP (1-7 ans)

Capacité accrue de s'attaquer aux facteurs directs et sous-jacents du déboisement et de la dégradation des forêts (tels qu'identifiés dans les stratégies REDD+ nationales ou stratégies équivalentes)

Investissements en dehors du secteur forestier

Investissements dans la gestion durable des forêts, y compris la protection

Capacité institutionnelle, gouvernance forestière et information

Levier financier : augmentation des autres sources publiques et privées de financement / investissement

Gestion des connaissances : mobilisation et partage des apprentissages relatifs à la mise à l'essai et à la mise en œuvre dans les projets et programmes

APPORTS DU FIP

- Ressources nouvelles et supplémentaires complétant les flux d'APD existants
- REDD+ ou stratégies forestières équivalentes, y compris l'identification des facteurs de déboisement et de dégradation des forêts

Annexe 2 :

Formulaire de rapport de projet pour les BMD

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT FORESTIER MODÈLE POUR LA SURVEILLANCE ET L'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS PAR LES BMD

INTITULÉ DU PROJET : EXEMPLE :
PRODUCTION DURABLE DANS DES ZONES PRÉCÉDEMMENT CONVERTIES EN ZONES DE PROJET À USAGE AGRICOLE

PAYS : Brésil

BMD PRINCIPALE BIRD

DATE D'ÉTABLISSEMENT DU RAPPORT :

A. PROGRÈS GÉNÉRAL

Veillez décrire brièvement l'état général de mise en œuvre du projet et tout progrès sur les principales activités qui ont eu lieu au cours de la période considérée.

B. OBSTACLES OPÉRATIONNELS CRITIQUES

Le cas échéant, veuillez fournir une brève mise à jour sur les défis actuels (ou potentiels) qui retardent la mise en œuvre du projet. Veuillez également inclure de brèves recommandations pour le suivi.

Recommandations pour le suivi :

C. CONTRIBUTIONS AUX ENSEIGNEMENTS À RETENIR

Veillez illustrer brièvement toutes les leçons importantes tirées du projet.

Section D. Résultats obtenus actualisés (informations quantitatives sur la mise en œuvre du projet)

Veillez copier et coller ce qui apparaît dans votre dernier document de rapport de résultat interne ; par exemple, rapports sur l'état d'avancement, rapport d'étape ou rapport similaire ; et cadre des résultats du projet / cadre logique, y compris les résultats réels ou l'équivalent, ou joignez le document à ce modèle.

EXEMPLE : RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE (ISR) DE LA PRODUCTION DURABLE DANS LES ZONES PRÉCÉDEMMENT CONVERTIES EN ZONES DE PROJET À USAGE AGRICOLE (À DES FINS D'ILLUSTRATION)

CATÉGORIE 1 : THÈMES COMMUNS

THÈME 1.1 RÉDUCTIONS OU PRÉVENTION DES ÉMISSIONS DE GES / AUGMENTATION DES STOCKS DE CARBONE

	Base de référence	Volume effectif	Cible A1	Volume effectif T1	Cible A2	Volume effectif T2	Cible A3	Volume effectif T3	Cible A4	Volume effectif T4	Cible finale	Cible finale du volume effectif
PRODUCTION DURABLE DANS DES ZONES PRÉCÉDEMMENT CONVERTIES EN ZONES DE PROJET À USAGE AGRICOLE												
Augmentation de la superficie agricole en utilisant les technologies recommandées par le plan ABC par rapport à la superficie productive totale des producteurs participants	0		0		0		10		15			
Superficie terrestre où les pratiques de gestion durable des terres ont été adoptées à la suite du projet Hectare (Ha)	0		0		0		450 000		90 000			

THÈME 1.2 : AVANTAGES CONNEXES SUR LE PLAN DES MOYENS DE SUBSISTANCE

	Base de référence	Volume effectif	Cible A1	Volume effectif T1	Cible A2	Volume effectif T2	Cible A3	Volume effectif T3	Cible A4	Volume effectif T4	Cible finale	Cible finale du volume effectif
PRODUCTION DURABLE DANS DES ZONES PRÉCÉDEMMENT CONVERTIES EN ZONES DE PROJET À USAGE AGRICOLE												
Augmentation du nombre de producteurs participants adoptant au moins une technologie sélectionnée par rapport au groupe témoin (pourcentage)	0		0		0		5		10			
Bénéficiaires directs du projet	0		0		6 000		9 000		12 000			





Clients ayant opté pour une technologie agricole améliorée promue par le projet.	0	0	1 200	2 400	3 600		
Producteurs et techniciens formés	0	0	6 000	9 000	12 000		
Pourcentage de producteurs formés demandant un crédit via la ligne de crédit ABC (pourcentage)	0		15	15	15		
Le pourcentage de contenu de formation retenu par chaque cohorte de producteurs et techniciens six mois après les sessions de formation (pourcentage)	0	0	50	50	50		

CATÉGORIE 2 : AUTRES THÈMES PERTINENTS AYANT TRAIT AUX AVANTAGES CONNEXES

THÈME 2.1 : BIODIVERSITÉ ET AUTRES SERVICES ÉCOLOGIQUES – SI CELA S'APPLIQUE À VOTRE PROJET

THÈME 2.2 : GOUVERNANCE – SI CELA S'APPLIQUE À VOTRE PROJET

THÈME 2.3 : MODE D'OCCUPATION, DROITS ET ACCÈS – SI CELA S'APPLIQUE À VOTRE PROJET

THÈME 2.4 : DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS – SI CELA S'APPLIQUE À VOTRE PROJET

REMARQUE : TOUTES LES BMD PARTICIPANT AU FIP ONT ACCEPTÉ CE FORMULAIRE LORS DE L'ATELIER DE CONSULTATION DU FIP SUR LE SUIVI ET L'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS TENU DU 3 AU 5 AVRIL 2017.

Annexe 3 : Formulaire de résumé de l'atelier des parties prenantes

RÉSUMÉ DE L'ATELIER ANNUEL DU FIP

1. Quels groupes de parties prenantes ont été invités à l'atelier annuel (organisations et nombre de personnes pour chacune) ? Veuillez joindre la liste des participants, y compris le nom des organisations qu'ils représentent.

2. Comment avez-vous assuré la participation des parties prenantes à l'atelier ? Quelles méthodologies ont été utilisées pour prendre en compte les points de vue de toutes les parties prenantes au cours de l'atelier ? (Par exemple, avez-vous réparti les parties prenantes dans des groupes pour discuter d'un sujet donné en fonction de leurs expertises ? Comment avez-vous obtenu un consensus sur les données déclarées ?)

3. Quels ont été les principaux points soulevés durant l'atelier ?

www.climateinvestmentfunds.org

